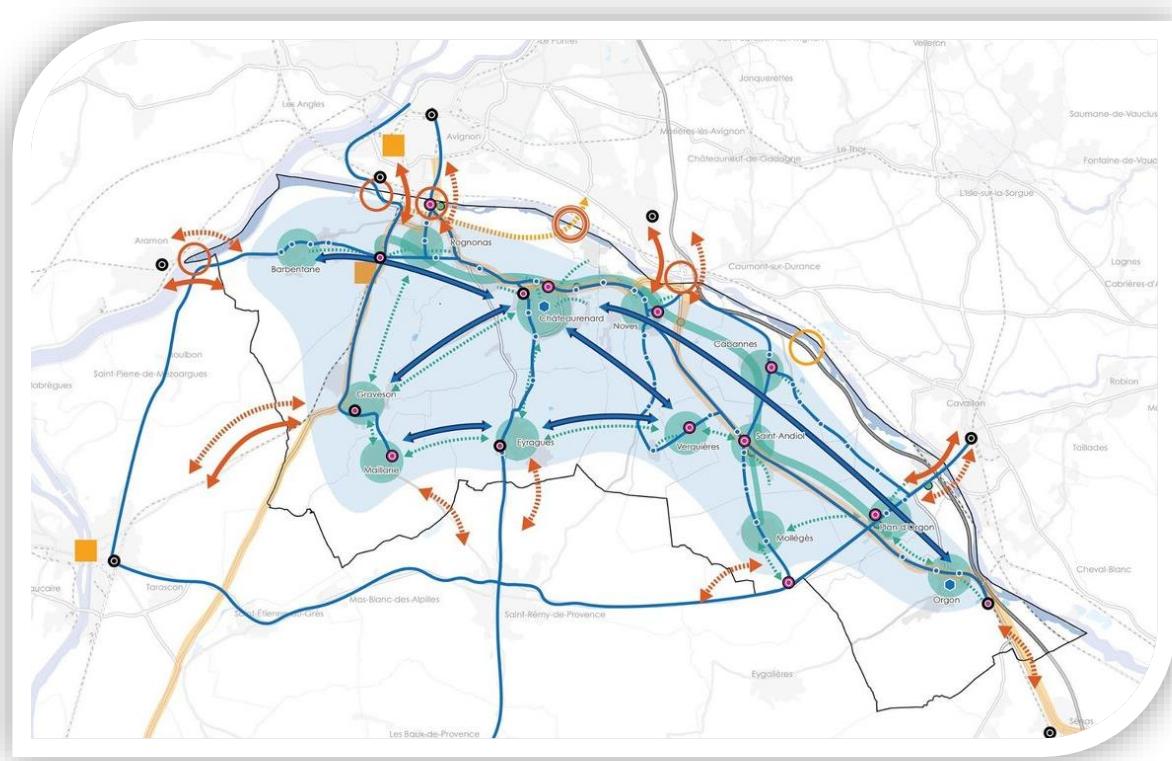




Communauté  
d'Agglomération

## Enquête Publique relative au projet de Plan de Mobilités 2025-2035



## PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Pascal FAUCHER, Commissaire-Enquêteur  
9 décembre 2025

# SOMMAIRE

<b>1 I ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE .....</b>	<b>3</b>
1.1   Modalités de l'Enquête.....	3
1.2   Information effective du Public .....	4
1.3   Climat de l'Enquête et incidents relevés .....	4
1.4   Clôture de l'Enquête et modalités de transfert des dossiers et registres.....	4
<b>2 I ANALYSE DES OBSERVATIONS.....</b>	<b>5</b>
2.1   Relation comptable des observations.....	5
2.2   Tableau de synthèse des observations .....	6
2.3   Analyse des observations .....	7
2.4   Synthèse générale.....	11

Le présent Procès-Verbal de synthèse rend compte de l’Enquête Publique qui s’est déroulée du 3 novembre au 5 décembre 2025 inclus, sur le territoire de la Communauté d’Agglomération Terre de Provence, et relative au projet de Plan de Mobilités 2025-2035.

Après un rappel des modalités d’organisation de l’Enquête Publique (chapitre 1), les principaux résultats de celle-ci sont présentés (chapitre 2), d’abord d’un point de vue statistique, puis d’un point de vue qualitatif en explicitant les principales thématiques abordées par le public qui s’est exprimé.

# 1 | ORGANISATION DE L’ENQUETE PUBLIQUE

## 1.1 | MODALITES DE L’ENQUETE

Par arrêté en date du 10 octobre 2025, et en concertation avec le Commissaire Enquêteur, la Présidente de la Communauté d’Agglomération Terre de Provence a fixé les modalités d’organisation de l’Enquête Publique :

- ouverture le lundi 3 novembre 2025 et clôture le vendredi 5 décembre 2025
- dossier d’enquête tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d’Agglomération et dans chacune des treize Mairies sur toute la durée de l’enquête, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- ouverture d’un Registre Numérique sur lequel les personnes intéressées peuvent consulter le dossier et déposer des contributions pendant toute la durée de l’enquête (<https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredeprovence-agglo>)
- dossier également consultable sur le site de la Communauté d’Agglomération <https://www.terredeprovence-agglo.com>
- organisation des permanences du Commissaire Enquêteur
  - au siège de la Communauté d’Agglomération Terre de Provence (Eyragues)
    - le lundi 3 novembre 2025 de 8h30 à 12h00
    - le vendredi 5 décembre 2025 de 14h00 à 17h30
  - dans les Mairies des communes suivantes :
    - Orgon le jeudi 13 novembre 2025 de 8h30 à 12h00
    - Graveson le jeudi 13 novembre 2025 de 14h00 à 17h30
    - Châteaurenard le mardi 18 novembre 2025 de 14h00 à 17h30
    - Barbentane le jeudi 27 novembre 2025 de 8h30 à 12h00
    - Noves le jeudi 27 novembre 2025 de 14h00 à 17h30
- les observations du public sont reçues soit :
  - par le Commissaire Enquêteur lors de l’une de ses permanences
  - sur l’un des registres disponibles à cet effet respectivement au siège de la Communauté d’Agglomération et dans les Mairies
  - par voie postale adressée au Commissaire Enquêteur, au siège de la Communauté d’Agglomération
  - par courriel : [plandemobilite-terredeprovence-agglo@mail.registrenumerique.fr](mailto:plandemobilite-terredeprovence-agglo@mail.registrenumerique.fr)

## 1.2 | INFORMATION EFFECTIVE DU PUBLIC

L'avis d'information du public a été affiché au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les Mairies à compter de la mi-octobre 2025, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, l'avis a été publié dans la presse locale :

- dans le quotidien La Provence (éditions Bouches-du-Rhône et Vaucluse du 14 octobre 2025, puis dans ces mêmes éditions du 4 novembre 2025)
- dans le quotidien La Marseillaise (édition du 17 octobre 2025, puis dans l'édition du 10 novembre 2025)

Outre ces canaux réglementaires d'information, le Maître d'Ouvrage a développé une vaste campagne de communication en direction du public, via différents médias :

- sites internet de la Communauté d'Agglomération TPA et des communes (Cabannes, Châteaurenard, Maillane, Mollégès, Orgon, Rognonas, notamment)
- site internet de la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs
- réseaux sociaux
  - Facebook sur les profils de la Communauté d'Agglomération TPA et des communes de Cabannes, Maillane et Orgon)
  - Instagram (Cabannes et Orgon)
- les panneaux à messages variables de nombreuses communes ont affiché l'information sur l'enquête publique en permanence et durant toute la période d'enquête

On trouvera en annexe 1 les documents attestant des différents canaux d'information du public utilisés dans le cadre de la présente enquête publique.

## 1.3 | CLIMAT DE L'ENQUETE ET INCIDENTS RELEVES

L'enquête s'est déroulée dans **d'excellentes conditions**, et aucun incident n'est à déplorer. Il convient toutefois de signaler la **très faible participation aux permanences** du Commissaire Enquêteur, avec seulement trois visites lors de la permanence à Barbentane et aucune lors de toutes les autres permanences.

## 1.4 | CLOTURE DE L'ENQUETE ET MODALITES DE TRANSFERT DES DOSSIERS ET REGISTRES

L'Enquête Publique s'est terminée le 5 décembre 2025 à 17h30, et l'ensemble des registres ont été remis au Commissaire Enquêteur, qui en a signé la clôture.

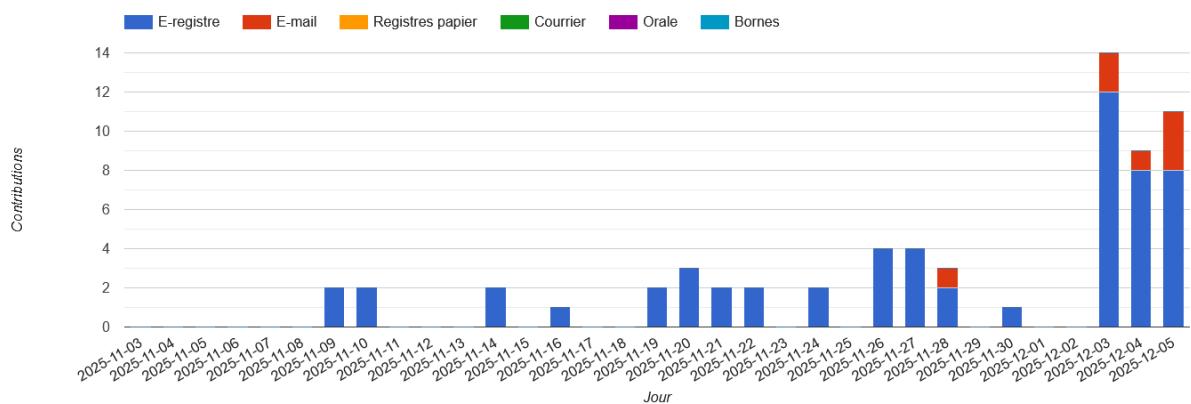
## 2 | ANALYSE DES OBSERVATIONS

### 2.1 | RELATION COMPTABLE DES OBSERVATIONS

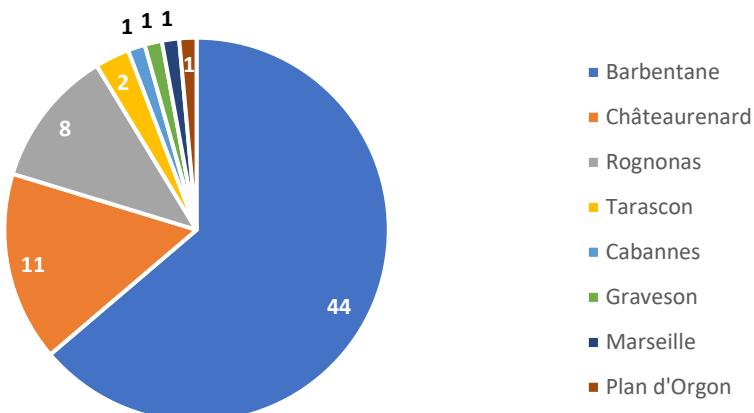
Au cours de l'enquête, le Commissaire Enquêteur a recensé 69 observations :

- 58 observations reçues sur le Registre Numérique
- 6 observations adressées par mail
- 5 observations portées sur le registre papier mis à disposition du public en Mairie de Barbentane (par trois personnes s'étant déjà exprimées sur le Registre Numérique), de Plan d'Orgon et de Rognonas (par une personne s'étant aussi exprimée sur le Registre Numérique, et qui est l'une des trois personnes ayant déposé une contribution à Barbentane)
- aucune observation reçue par voie postale

Il est à noter que 34 contributions ont été reçues dans les trois derniers jours de l'enquête (soit près de la moitié !), et que près des deux tiers proviennent de résidants de la commune de Barbentane, où le tissu associatif a joué un rôle de relais très efficace.



Provenance géographique des contributions



## 2.2 | TABLEAU DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Le tableau ci-contre synthétise les observations reçues, rangées par ordre chronologique d'enregistrement : A sur le registre numérique, B sur les registres papier disponibles dans les mairies et au siège de TPA.

Les cases griseses correspondent à des doublons, non pris en compte dans l'analyse ci-après.

On trouvera en annexe 2 l'intégralité des observations recueillies, accompagnées des commentaires et réponses du Commissaire Enquêteur à chacune d'elles.

n° ordre	date	origine	support	volet 1 transport en commun	volet 2 intermodalité	volet 3 vélo - pistes cyclables	volet 4 piétons	volet 5 circulation / trafic	volet 6 communication	autres
A1	09/11/2025	Cabannes	registre	X				X		
A2	09/11/2025	Barbentane	registre		X				X	
A3	10/11/2025	Châteaurenard	registre					X		
A4	10/11/2025	Barbentane	registre	X	X					
A5	14/11/2025	Châteaurenard	registre	X	X	X		X		
A6	14/11/2025	Barbentane	registre	X		X				
A7	16/11/2025	Barbentane	registre			X				
A8	19/11/2025	Rognonas	registre			X				
A9	19/11/2025	Gravesson	registre	X		X		X		
A10	20/11/2025	Barbentane	registre	X						
A11	20/11/2025	Rognonas	registre					X		
A12	20/11/2025	Barbentane	registre				X			
A13	21/11/2025	Châteaurenard	registre					X		
A14	21/11/2025	Barbentane	registre			X				
A15	22/11/2025	Châteaurenard	registre			X	X		X	
A16	23/11/2025	Rognonas	registre		X	X				
A17	24/11/2025	Châteaurenard	registre	X	X	X				
A18	24/11/2025	Barbentane	registre				X			
A19	26/11/2025	Rognonas	registre					X		
A20	26/11/2025	Châteaurenard	registre	X	X	X		X	X	
A21	26/11/2025	Barbentane	registre			X			X	
A22	26/11/2025	Rognonas	registre	X	X	X		X	X	
A23	26/11/2025	Barbentane	registre	X	X	X	X			
A24	27/11/2025	Châteaurenard	registre			X				
A25	27/11/2025	Rognonas	registre			X			X	
A26	27/11/2025	Châteaurenard	registre			X				
A27	28/11/2025	Barbentane	registre					X		
A28	28/11/2025	Rognonas	mail							X
A29	28/11/2025	Châteaurenard	registre							X
A30	30/11/2025	Barbentane	registre				X		X	
A31	03/12/2025	Barbentane	registre		X	X		X		X
A32	03/12/2025	Barbentane	mail							
A33	03/12/2025	Barbentane	registre			X		X		
A34	03/12/2025	Tarascon	registre							
A35	03/12/2025	Tarascon	registre							
A36	03/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X				
A37	03/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X				
A38	03/12/2025	Barbentane	registre		X					
A39	03/12/2025	Barbentane	registre		X					
A40	03/12/2025	Barbentane	registre		X					
A41	03/12/2025	Barbentane	registre		X					
A42	03/12/2025	Barbentane	registre		X				X	
A43	03/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X				
A44	04/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X		X		X
A45	04/12/2025	Barbentane	registre	X			X			
A46	04/12/2025	Barbentane	registre					X		
A47	04/12/2025	Barbentane	registre			X		X		
A48	04/12/2025	Barbentane	registre		X			X		
A49	04/12/2025	Barbentane	registre							X
A50	04/12/2025	Barbentane	mail		X	X			X	
A51	04/12/2025	Barbentane	registre							
A52	04/12/2025	Barbentane	registre							
A53	04/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X		X	X	
A54	05/12/2025	Barbentane	mail			X				
A55	05/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X		X		X
A56	05/12/2025	Barbentane	mail	X	X	X		X		
A57	05/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X				
A58	05/12/2025	Barbentane	registre	X	X				X	X
A59	05/12/2025	Marseille	registre	X	X	X		X	X	
A60	05/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X				
A61	05/12/2025	Barbentane	registre							
A62	05/12/2025	Barbentane	registre							
A63	05/12/2025	Châteaurenard	registre	X		X		X		
A64	05/12/2025	Châteaurenard	mail							
B1	27/11/2025	Barbentane	papier	X		X	X			
B2	27/11/2025	Barbentane	papier							
B3	27/11/2025	Plan d'Orgon	papier	X		X	X			
B4	01/12/2025	Barbentane	papier	X		X		X		X
B5	01/12/2025	Rognonas	papier							

## 2.3 | ANALYSE DES OBSERVATIONS

Parmi les 69 contributions reçues, on note 9 doublons (contributions déposées deux fois, que ce soit par la même personne ou par deux personnes différentes), et même un « triplon » (contribution reçue trois fois). Il reste donc **60 contributions recevables** sur lesquelles l'analyse a été menée.

Dans un premier temps, le contenu des contributions a été distribué sur les six volets du Plan de Mobilité (une contribution pouvant naturellement concerner plusieurs volets), en ajoutant un volet « autres ». On relève ainsi :

- 35 contributions concernent la pratique du vélo et la réalisation d'aménagements cyclables (volet 3)
- 27 contributions concernent le volet 1 (transports collectifs)
- 27 concernent le volet 2 (intermodalité)
- 26 contributions concernent le volet 4 (circulation – trafic – aménagements routiers)
- 9 concernent le volet 6 (communication)
- 7 concernent le volet 4 (marche et aménagement de l'espace public en faveur des piétons)
- enfin, 7 contribution traitent d'un sujet n'entrant pas dans l'un des volets du PDM (« autres »)

Compte tenu du nombre important de requêtes et d'observations, il a été privilégié un exposé thématique des observations recueillies, analysées ci-après dans l'ordre des volets du Plan de Mobilité.

### A. VOLET « TRANSPORT COLLECTIF »

Globalement, l'ensemble des 27 contributions relatives à ce thème s'accordent pour demander un développement important de l'offre de transport public, une gouvernance rapprochée (un réseau local plutôt que le réseau ZOU ! organisé par la Région SUD), ainsi qu'une tarification adaptée. Les principaux arguments et/ou contributions développés sont les suivants :

- l'extension des horaires du réseau de transport collectif fait l'objet d'une dizaine de contributions : plus tard le soir, les dimanches et jours fériés, supplément de desserte en période de festivals
- la création de navettes vers la gare Avignon TGV est demandée par 9 contributions, mais plus généralement, c'est vers Avignon que la demande de liaisons en TC est la plus importante
- plusieurs requérants ne comprennent pas pourquoi les cars d'Occitanie (réseau LIO) ne s'arrêtent pas à Barbentane, alors qu'ils traversent le village
- la demande de bus ou navettes électriques concerne 4 contributions (essentiellement à Barbentane, pour l'accès à l'école des Moulins)
- la mise en place d'une tarification adaptée est souhaitée, ainsi qu'une information plus lisible
- à noter 2 oppositions à la mise en service d'une voie bus sur le pont de Bonpas

On notera que les actions 1.1.1 (navette de Châteaurenard), 1.1.6 (accompagnement des PMR) et 1.2.5 (desserte du futur collège d'Eyragues) n'ont fait l'objet d'aucune observation.

## B. VOLET « INTERMODALITE »

Ce thème fait l'objet de 27 contributions, largement dominées par la question de la réouverture de la gare de Barbentane :

- la réouverture de la gare de Barbentane est en effet plébiscitée, 14 contributions y étant favorables, avec des mesures d'accompagnement : création d'un parking-relais gratuit, rabattement en bus et par des aménagements cyclables, augmentation de l'offre ferroviaire dans le cadre du SERM, correspondances à assurer vers d'autres destinations (Marseille, Nîmes, etc.) – à noter toutefois que 4 contributions s'opposent à la réouverture de la gare (toutes déposées en l'espace de 10 minutes ...) ;
- une dizaine de contributions souhaitent le développement d'un système local de covoiturage, et des aménagements afférents (parkings dédiés à cette pratique) ;
- la création de parkings relais (à Rognonas, à Barbentane) est souhaitée par 4 requérants

En revanche, les actions 2.1.2 (PEM en gare d'Orgon), 2.1.4 (halte routière de Châteaurenard), 2.1.6 (emport vélos dans les cars), 2.1.7 (accessibilité PMR des PEM) et 2.2.2 (autopartage) n'ont fait l'objet d'aucune observation.

## C. VOLET « PRATIQUE DU VELO – AMENAGEMENTS CYCLABLES »

Comme indiqué plus haut, c'est le volet qui fait l'objet du plus grand nombre de contributions (35), dont une large part portées par les associations locales. Le développement et la sécurisation d'un réseau complet d'itinéraires cyclables et la résorption des points noirs sont les thèmes les plus abordés par les requérants, en pointant des secteurs spécifiques :

- franchissement de la Durance. 6 contributions souhaitent la création d'une piste cyclable sur le pont de la LEO (mais 1 est contre), 5 favorables à l'aménagement du pont de Rognonas (mais 1 contre), 2 souhaitent une passerelle indépendante, 1 est favorable à un aménagement sur le pont de Bonpas mais 1 est contre – la liaison à vélo vers la gare Avignon-TGV est d'ailleurs évoquée par 4 contributions
- franchissement du Rhône. 4 contributions souhaitent un aménagement cyclable sur le pont d'Aramon, et l'aménagement subséquent de la RD35 entre Barbentane et ce pont
- 2 contributions évoquent un aménagement pour franchir la voie ferrée à la gare de Barbentane
- 5 contributions souhaitent un aménagement de la RD35 entre Barbentane et le rond-point du Mas du Temple, mais une considère que la route n'est pas adaptée à un tel aménagement
- les aménagements du rond-point du Mas du Temple et du Moulin sont jugés incomplets par 4 contributions
- des actions de sensibilisation à l'usage du vélo et au respect des cyclistes sont souhaitées par plusieurs contributeurs, l'un souhaitant même la création d'une Maison du Vélo

On notera la forte concentration des préoccupations dans le quart nord-ouest du territoire (Barbentane et Rognonas), qui recueillent la plus grande partie des contributions. A l'inverse, les actions relatives à Orgon (3.2.3 , 3.3.3 et 3.4.7), Mollégès (3.4.6) ou même Châteaurenard (3.3.2) n'ont fait l'objet d'aucune contribution.

## D. VOLET « MARCHE – AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS »

Peu de contributions sur ce thème (7), presque toutes émises par des résidents de Barbentane, notamment de l'association Habilis. Celle-ci suggère de nombreuses initiatives innovantes (défis citoyens « TCAP », opérations « Marchons vers l'Ecole » vers l'école des Moulins, jalonnement en temps et non en kilomètres, etc.) et propose même que la commune de Barbentane devienne commune-pilote pour expérimenter certaines de ces initiatives.

D'autres contributions, plus classiques, visent à sécuriser certains itinéraires (route de Boulbon à Barbentane), à libérer l'espace public des mobiliers urbains trop nombreux, à sensibiliser les piétons à la sécurité, notamment la nuit (port de vêtements clairs), à mettre en place des zones 30, etc.

## E. VOLET « VOIRIE – CIRCULATION – TRAFIC »

Ce volet recueille un nombre très important de contributions (26), tant les difficultés de circulation, notamment d'accès à Avignon, sont ressenties par la population pour laquelle la voiture constitue le mode dominant de déplacement.

Un sujet cristallise les préoccupations (7 contributions) : l'abandon (provisoire ?) de la tranche 2 de la LEO, qui prive les territoires d'une traversée supplémentaire de la Durance et surtout d'un itinéraire de délestage pour tous les flux qui, aujourd'hui, passent par le réseau routier de Terre de Provence (RD571). Seule une contribution est opposée au prolongement de la LEO, pour des motifs environnementaux.

Un second sujet provoque des réactions vives : la plateforme de ferrouillage en gare de Barbentane. Si 2 contributions y sont favorables, 10 y sont farouchement opposées, pour des raisons environnementales (imperméabilisation de sols, préservation de terres agricoles, nuisances générées par le trafic de poids lourds, etc.) et fonctionnelles (la plateforme de Courtine est très proche, et le projet ferait donc « double emploi »).

5 contributions souhaitent des aménagements pour réduire la vitesse des automobiles sur des routes à fort trafic en secteur urbain. 2 contributions souhaitent un contournement de Barbentane par le nord-ouest (route le long du contre-canal).

Enfin, le projet d'échangeur de Cabannes sur l'A7 recueille un avis positif et un avis négatif.

## F. VOLET « COMMUNICATION – SENSIBILISATION DU PUBLIC »

Ce volet est souvent considéré comme implicite, mais plusieurs contributions (9) l'évoquent explicitement ; en particulier, la communication autour de services alternatifs à la voiture (covoiturage, transport collectif, usage du vélo) et de la sécurité routière.

## G. VOLET « AUTRES »

Quelques thèmes supplémentaires ont été évoqués par certains intervenants, sans réelles conséquences sur le projet ou la procédure.

Une contribution s'étonne qu'il n'y ait pas de permanence sur la commune de Rognonas, et que les horaires des permanences ne soient pas adaptés aux actifs. Une autre contribution se plaint des modalités de consultation du dossier (« un dossier volumineux sur une table de petite taille »). On rappellera simplement que la communication autour de l'enquête publique a été massive (cf. § 1.2 plus haut) et que les horaires des permanences sont calés sur les horaires d'ouverture des mairies ... Quant à la taille du dossier et des tables, nul doute qu'une demande auprès de la mairie concernée aurait permis d'obtenir une table plus grande ...

Plusieurs contributions évoquent les questions environnementales :

- nuisances sonores de la circulation automobile et nécessité de réaliser des murs anti-bruit, notamment le long de la tranche 1 de la LEO
- pollution lumineuse des éclairages publics
- confusion relevée entre polluants chimiques et CO<sub>2</sub> (p. 29 du rapport)

Une contribution, déjà évoquée, propose de désigner la commune de Barbentane comme commune-pilote pour « tester » diverses pistes de solutions, et même de réaliser sur cette commune une enquête-déplacements permettant de recueillir doléances et souhaits de la population.

Une contribution d'un ancien Directeur Départemental de l'Equipment de Vaucluse semble remettre en cause à la fois le périmètre du Plan de Mobilités (TPA devant être englobé dans l'agglomération avignonnaise) et la pertinence de certains projets présentés, dont la Maîtrise d'Ouvrage échappe à TPA. Ces remarques semblent révéler une méconnaissance des prescriptions du Code des Transports, d'autant plus curieuse qu'elle émane d'un « ancien serviteur de l'Etat » comme il se présente lui-même.

On notera enfin une contribution lapidaire « AVIS NEGATIF », sans qu'on sache vraiment sur quoi ...

## 2.4 | SYNTHESE GENERALE

L'enquête publique relative au projet de Plan de Mobilités 2025-2035 de Terre de Provence, conduite sur le territoire de la Communauté d'Agglomération entre le 3 novembre et le 5 décembre 2025, a connu un **certain succès populaire**, puisque 69 contributions au total ont été reçues. On relève que la moitié de celles-ci proviennent de la commune de Barbentane, irriguée par un tissu associatif dynamique.

Il est à noter que la plupart des observations reconnaissent **le caractère d'intérêt général du projet**, et vont globalement dans le sens des actions portées par TPA, dans chacun des six volets que comporte le Plan de Mobilités. Pour autant, les critiques ne manquent pas qui portent principalement sur deux sujets majeurs :

- un sujet qui suscite des regrets : l'abandon, même s'il est provisoire, du **prolongement de la Liaison Est-Ouest**, qui conduit à un surcroît de circulation (notamment de poids lourds) sur les routes de l'agglomération, principalement à Châteaurenard
- un sujet qui concentre de nombreuses critiques : la réalisation d'une **plateforme de ferrouage** au niveau de la gare de Barbentane, les opposants craignant à la fois les conséquences environnementales (bruit, pollution, imperméabilisation des sols, sacrifice de zones agricoles) et fonctionnelles (accroissement du nombre de poids lourds)

Mais on retiendra surtout les points de convergence d'avis positifs sur le dossier :

- **la création d'un réseau de transport collectif propre à TPA**, desservant mieux prioritairement Avignon et ses équipements, avec des horaires et une tarification adaptés, est largement réclamée ;
- **la réouverture de la gare de Barbentane au trafic voyageurs** est souhaitée, avec un certain nombre de mesures d'accompagnement (desserte ferroviaire renforcée, parking-relais, desserte par le réseau de transport collectif, correspondances assurées, etc.) ;
- de même, **les aménagements en faveur de la pratique du vélo** sont plébiscités, ce mode se prêtant particulièrement bien aux déplacements de courte et moyenne distance sur un territoire globalement plat. L'attention est attirée sur les franchissements de la Durance et du Rhône, qui devront être facilités et sécurisés ;
- **la création d'une plateforme locale de covoiturage** est largement souhaitée ;
- **des actions de sensibilisation et de communication** devront accompagner les projets.

D'autres sujets, d'importance moindre, devront toutefois être pris en compte (préoccupations environnementales, expérimentations sur des projets innovants, etc.).

Fait à Aix-en-Provence, le 9 décembre 2025

Pascal FAUCHER, Commissaire Enquêteur

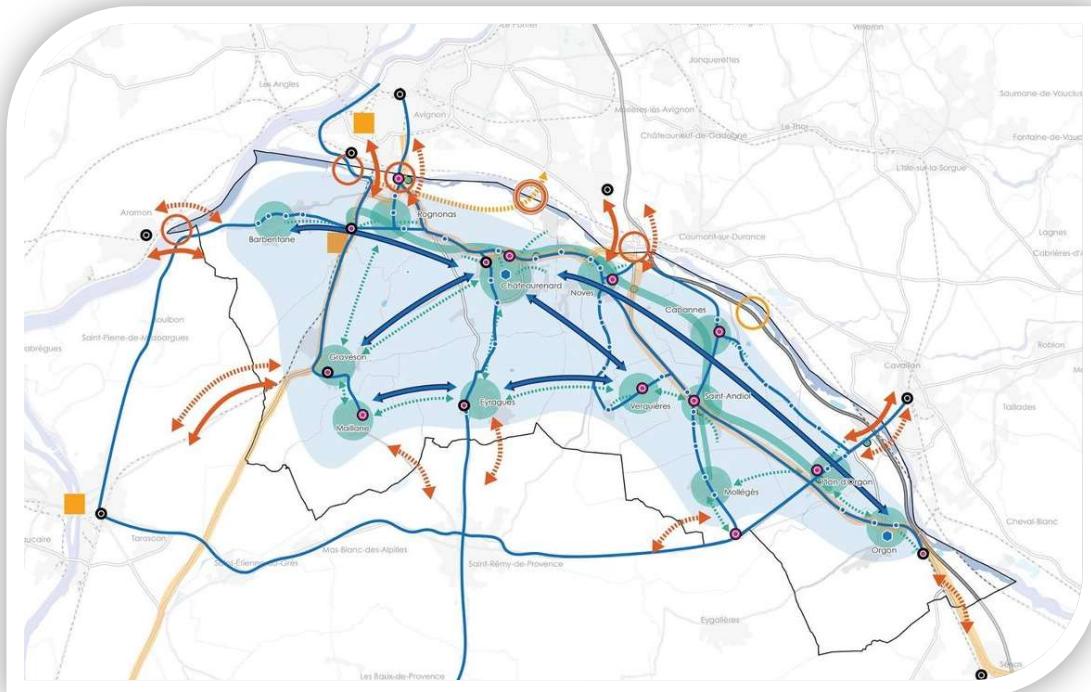






Communauté  
d'Agglomération

## Enquête Publique relative au projet de Plan de Mobilités 2025-2035



## PROCES-VERBAL DE SYNTHESE – ANNEXE 1

Pascal FAUCHER, Commissaire-Enquêteur  
9 décembre 2025

# Affichage réglementaire en Mairie



Barbentane



Cabannes

# Affichage réglementaire en Mairie

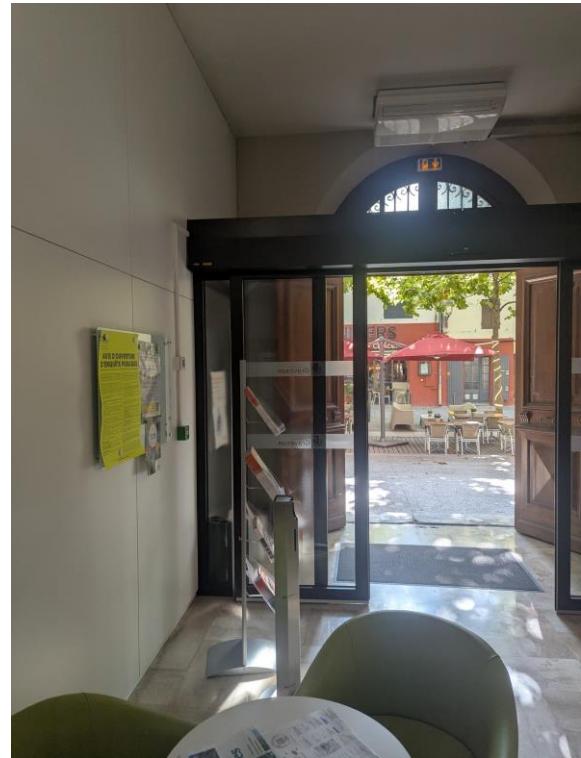


Châteaurenard



Eyragues

# Affichage réglementaire en Mairie



Graveson



Maillane

# Affichage réglementaire en Mairie



Mollégès

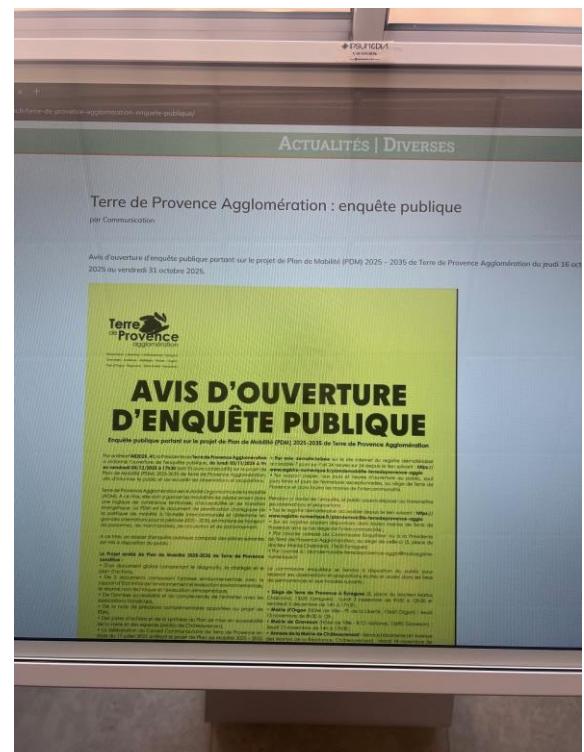


Noves

# Affichage réglementaire en Mairie



Orgon

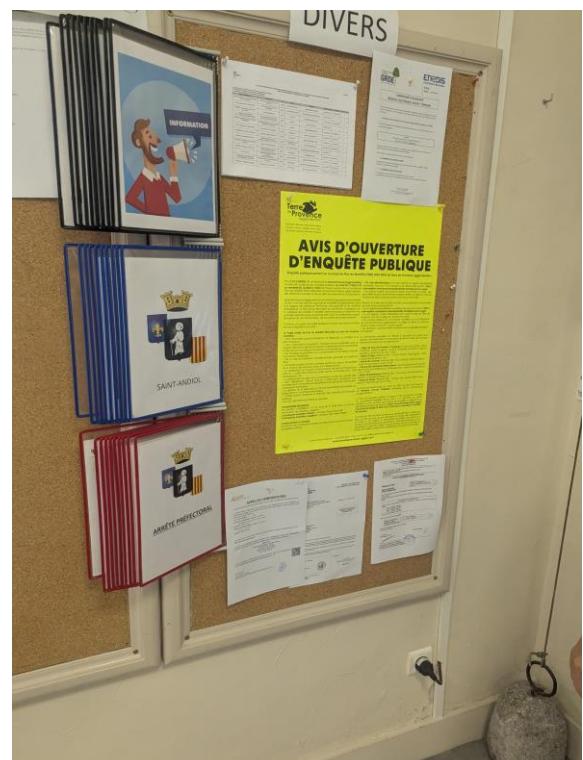


Plan d'Orgon

# Affichage réglementaire en Mairie



Rognonas

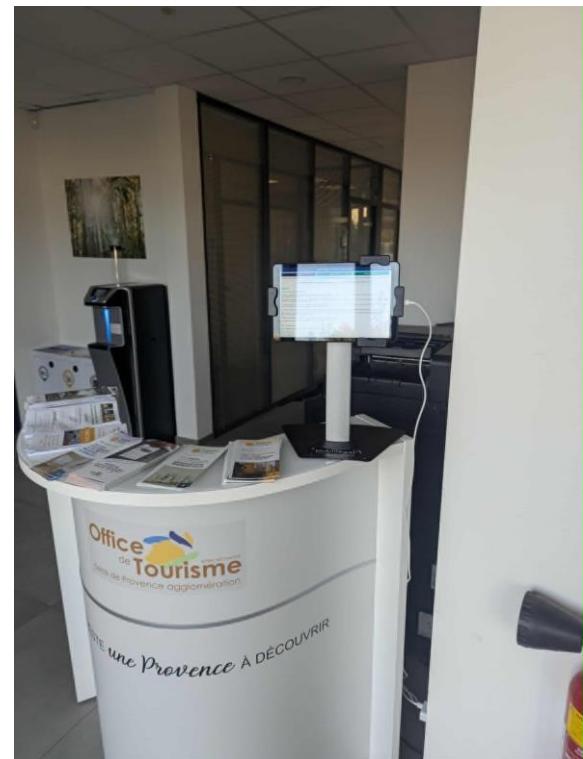


Saint-Andiol

# Affichage réglementaire en Mairie



Verquières



Siège de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence

le 17/10/2025

DIRECTION : Urbanisme et transition écologique

Réf : EC/CH/CB

Objet : Enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération.

## ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné, Eric CHAVET, Adjoint délégué à l'Urbanisme de la Commune de CHATEAURENARD (13160),

### ATTESTE QUE

- L'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération est affiché à l'entrée du service urbanisme et en mairie de CHATEAURENARD depuis le 16/10/2025.
- Des informations relatives à la tenue de cette enquête publique ont été publiées sur le site internet de la Commune le 14/10/2025 et le resteront durant toute la durée de cette enquête.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Eric CHAVET  
Adjoint délégué à l'Urbanisme



# Publications dans la presse locale

La Provence édition Bouches-du-Rhône – 14 octobre 2025

La Provence édition Vaucluse – 14 octobre 2025

La Marseillaise – 17 octobre 2025

La Provence édition Bouches-du-Rhône – 4 novembre 2025

La Provence édition Vaucluse – 4 novembre 2025

La Marseillaise – 10 novembre 2025

## VIE DES SOCIETES

**via notaria**  
NOTAIRES ASSOCIÉS DEPUIS 1971  
Pays d'Arles, Camargue, Alpilles

Résidence Les Jardins des Alyscamps  
3 et 9 avenue Victor Hugo  
13200 Arles

Suivant acte reçu par Maître PICHARD, Notaire associée de la SCP VIA NOTARIA, HERARD - PICHARD - BENOIT - TORTEL - FONTANIER-RUBIO, BIANCHI, Notaires Associés à ARLES, titulaire d'un office notarial à 3-9 Avenue Victor Hugo, BP 94, 13200 ARLES, le 23/09/2025 l'inventaire à concurrence de l'actif net de la succession de Mme Veuve LAURENT née URBANSKI Lysiane, demeurant à 10 bis Avenue Paulin Talabot 13200 Arles, décédée le 08/10/2024 à Arles (13200), suite à l'acceptation à concurrence de l'actif net de ladite succession le 20/09/2025 par:

Mme LAURENT Gaëlle, demeurant 2 Lieudit Ladrech 81530 Viane exerçant la profession de professeur des écoles, en la qualité de héritier légal, Mme LAURENT Emilie, demeurant 11 rue Balzac 13200 Arles exerçant la profession de artisan-commerçante, en la qualité de héritier légal, M. LAURENT Benjamin Jean-Paul, demeurant Mas Massacan, D 33 A route de Maussane 13150 Tarascon exerçant la profession de agent SNCF, en la qualité de héritier légal.

La clôture de l'inventaire à concurrence de l'actif net a été faite le même jour.

Ledit inventaire a été régulièrement déposé au greffe du Tribunal judiciaire de TARASCON (13200) le 8 octobre 2025 (sous le numéro RG 25/00497 ACAN 3/2025). Election de domicile est faite au siège de l'office notarial susnommé.

Par ASSP du 05/06/2025, il a été constitué une SASU :

Dénomination : Tensol 58

Objet social : Développement, édification et exploitation d'équipement productif d'énergie renouvelable en particulier photovoltaïque et/ou éolienne ; production, stockage, commercialisation d'énergie renouvelable, participation directe ou indirecte de toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières en France ou à l'étranger lorsque ces activités peuvent se rapporter directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : C/o Tenergie, Artecparc de Fuveau, Bât. A, Lieu-dit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau.

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans

Président : TENERGIE, SAS au capital de 369086.25 euros, ayant son siège social Artecparc de Fuveau, Bât. A, Lieu-dit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau, 507 981 140 RCS d'Aix-en-Provence.

Admission aux assemblées et droits de votes : en cas de pluralité d'associés tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : en cas de pluralité d'associés, cession libre entre associés ou avec des tiers.

Immatriculation au RCS d'Aix-en-Provence

**via notaria**  
NOTAIRES ASSOCIÉS DEPUIS 1971  
Pays d'Arles, Camargue, Alpilles

Résidence Les Jardins des Alyscamps  
3 et 9 avenue Victor Hugo  
13200 Arles

Suivant acte reçu par Maître PICHARD, Notaire associée de la SCP VIA NOTARIA, HERARD - PICHARD - BENOIT - TORTEL - FONTANIER-RUBIO, BIANCHI, Notaires Associés à ARLES, titulaire d'un office notarial à 3-9 Avenue Victor Hugo, BP 94, 13200 ARLES, le 23/09/2025 l'inventaire à concurrence de l'actif net de la succession de M. LAURENT Maurice Armand, demeurant à 10 bis Avenue Paulin Talabot 13200 Arles, décédé le 13/06/2024 à Arles (13200), suite à l'acceptation à concurrence de l'actif net de ladite succession le 20/09/2025 par:

Mme LAURENT Gaëlle, demeurant 2 Lieudit Ladrech 81530 Viane exerçant la profession de professeur des écoles, en la qualité de héritier légal, Mme LAURENT Emilie, demeurant 11 rue Balzac 13200 Arles exerçant la profession de artisan-commerçante, en la qualité de héritier légal, M. LAURENT Benjamin Jean-Paul, demeurant Mas Massacan, D 33 A route de Maussane 13150 Tarascon exerçant la profession de agent SNCF, en la qualité de héritier légal.

La clôture de l'inventaire à concurrence de l'actif net a été faite le même jour.

Ledit inventaire a été régulièrement déposé au greffe du Tribunal judiciaire de TARASCON le 8 octobre 2025 (sous le numéro RG 25/00496 ACAN 2/2025). Election de domicile est faite au siège de l'office notarial susnommé.

Par ASSP du 05/06/2025, il a été constitué une SASU :

Dénomination : Tensol 59

Objet social : Développement, édification et exploitation d'équipement productif d'énergie renouvelable en particulier photovoltaïque et/ou éolienne ; production, stockage, commercialisation d'énergie renouvelable, participation directe ou indirecte de toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières en France ou à l'étranger lorsque ces activités peuvent se rapporter directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : C/o Tenergie, Artecparc de Fuveau, Bât. A, Lieu-dit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau.

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans

Président : TENERGIE, SAS au capital de 369086.25 euros, ayant son siège social Artecparc de Fuveau, Bât. A, Lieu-dit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau, 507 981 140 RCS d'Aix-en-Provence.

Admission aux assemblées et droits de votes : en cas de pluralité d'associés tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : en cas de pluralité d'associés, cession libre entre associés ou avec des tiers.

Immatriculation au RCS d'Aix-en-Provence

## VENTES AUX ENCHERES

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UN APPARTEMENT DE TYPE F4

Situé au sein de la copropriété

LA PAULINE LOT N°1 BLOC 1 IMMEUBLE B  
à MARSEILLE (13009), 258 bd Romain Rolland,  
Quartier Sainte Marguerite,

MISE A PRIX : 25 000 €

VISITE SUR PLACE

LE VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025 DE 9 H A 10 H.

ADJUDICATION LE MERCRIDI 26 NOVEMBRE 2025 A 9 H 30 du matin

par-devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,  
25 Rue Edouard Delanglade, Salle 8, 13006 MARSEILLE.

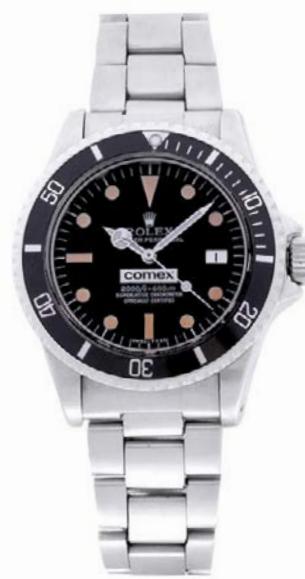
Etant précisé que les enchères ne sont recevables que si elles sont portées par un Avocat inscrit au barreau de MARSEILLE muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du barreau de MARSEILLE ou d'une caution bancaire de même montant, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 €.

Pour de plus amples renseignements consulter le cahier des conditions de vente :

- sur le site du cabinet [www.jurisbelair.com](http://www.jurisbelair.com)  
- au cabinet de Maître Ludgivine SANCHEZ Avocat associée au sein de la SELARL JURISBELAIR 50, rue Breteuil 13006 MARSEILLE Tél. 04.91.92.10.25 tous les matins  
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

403106

**RC**  
MAISON  
R&C  
COMMISSAIRES  
PRISEURS



**Expertises  
gratuites & confidentielles  
en présence de l'expert  
Nicolas Amsellem**

## Montres Vendredi 17 octobre

de 10h à 18h  
224, rue Paradis I3006 Marseille

Maison R&C et l'expert Nicolas Amsellem se tiendront à votre disposition pour estimer vos montres de collection : Rolex, Cartier, Omega, Piaget, Vacheron Constantin, Jaeger LeCoultre, Baume & Mercier, Audemars Piguet...

Avec ou sans rendez-vous :  
+33 (0)4 91 09 53 01 - [contact@maisonrc.com](mailto:contact@maisonrc.com)

224, rue Paradis 13006 Marseille - 16, rue de la Grange-Batelière 75009 Paris - +33 (0)4 91 09 53 01 - [www.maisonrc.com](http://www.maisonrc.com)

déclaration n°098-2017 du 11 juillet 2017



## Crédit Municipal de Marseille

## ANNONCES LEGALES

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par le ministère des Commissaires-priseurs  
appréciateurs de l'administration et par autorisation judiciaire

OCTOBRE 2025

Vente courante de bijoux

MARDI 21 OCTOBRE

Expositions photos le jour même de 10h30 à 11h30

Vente à partir de 14 H

### EXPERTISE GRATUITE

Bijoux, tableaux, bibelots, objets divers  
les matins de vente en présence d'un commissaire-priseur

402954

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

D'UN APPARTEMENT situé à MARSEILLE (13014),  
Résidence LE GARDIAN, 20 rue des Gardians

MISE A PRIX : 12 000,00 €

Visite le lundi 17 novembre 2025 de 9 h à 10 h

ADJUDICATION LE MERCRIDI 26 NOVEMBRE 2025 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,  
au Palais de Justice, Salle 8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

Les enchères son recevable uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros (ainsi que le justificatif de provenance des fonds) établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

### RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :  
- Sur le site internet <https://www.eklar.com> du Cabinet de Me Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de MARSEILLE  
- Au Cabinet de M<sup>e</sup> Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 43/45 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE – Tél. : 04.13.24.13.64 – [i.gadalla@eklar.com](mailto:i.gadalla@eklar.com)  
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

## ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035  
de Terre de Provence Agglomération

Par arrêté n°AR2025-41, la Présidente de Terre de Provence Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, du lundi 03/11/2025 à 9h au vendredi 05/12/2025 à 17h30 (soit 33 jours consécutifs) sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération, afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions.

Terre de Provence Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). A ce titre, elle doit organiser les modalités de déplacement dans une logique de cohérence territoriale, d'accessibilité et de transition énergétique. Le PDM est le document de planification stratégique de la politique de mobilité à l'échelle inter-communale et détermine les grandes orientations pour la période 2025 – 2035, en matière de transport de personnes, de marchandises, de circulation et de stationnement.

Par décision n°E25000075 / 13 en date du 31 juillet 2025, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné : Monsieur Pascal FAUCHER en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Pierre PERRIN en qualité de commissaire enquêteur supplément.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête public :

- Par voie dématérialisée sur le site internet du registre dématérialisé accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredprovence-agglo>
- Sur support papier, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, au siège de Terre de Provence et dans toutes les mairies de l'intercommunalité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredprovence-agglo>
- Sur les registres papiers disponibles dans toutes mairies de Terre de Provence ainsi qu'au siège de l'intercommunalité ;

- Par courrier adressé au Commissaire Enquêteur ou à la Présidente de Terre de Provence Agglomération, au siège de celle-ci (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyrages)

- Par courriel à : [plandemobilite-terredprovence-agglo@mail.registre-numerique.fr](mailto:plandemobilite-terredprovence-agglo@mail.registre-numerique.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux de permanences et aux horaires suivants :

- Siège de Terre de Provence à Eyrages (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyrages) :
- Lundi 3 novembre de 9h00 à 12h30 et vendredi 5 décembre de 14h à 17h30 ;
- Mairie d'Orgon (Hôtel de Ville - Pl. de la Liberté, 13660 Orgon) :

Jeudi 13 novembre de 8h30 à 12h ;

- Mairie de Gravès (Hôtel de Ville - 8 Cr national, 13690 Gravès) :

Jeudi 13 novembre de 14h à 17h30 ;

## VIE DES SOCIETES

La Compagnie ALLIANZ au siège social sis 1 Cours Michelet, CS 30051, 92076 PARIS La Défense Cedex, - RCS NANTERRE 542 110 291 - informe le public que les garanties qu'elle a accordées à MARATHON IMMO SAS - 300 RUE JEAN BOUIN - 84310 MORIÈRES LES AVIGNON - SIRET 91442988100016 pour ses activités « GESTION ET TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE » définie par la Loi 70-09 du 02 janvier 1970 ont pris fin le 30.06.2025.

Les créances doivent être produites auprès d'ALLIANZ dans les trois mois de la présente insertion - Il ne sera pas fait d'autre avis.

## CHANGEMENT DE NOM

Mme BRISSET Ophélie, demeurant 1100 A Chemin Du FORT 84560 MENERBES née(e) le 2 novembre 1987 à 49100 ANGERS (49), agissant au nom de son enfant mineur NGUYEN VAN NUOI BRISSET Sohan, né(e) le 1 mai 2025 à 84300 CAVAILLON (84) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de NGUYEN BRISSET.

## ANNONCES LÉGALES

### ENQUÊTE PUBLIQUE

#### portant sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglo

Par arrêté n°AR2025-41, la Présidente de Terre de Provence Agglo a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, du lundi 03/11/2025 à 9h au vendredi 05/12/2025 à 17h30 (soit 33 jours consécutifs) sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglo, afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions.

Terre de Provence Agglo est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). A ce titre, elle doit organiser les modalités de déplacement dans une logique de cohérence territoriale, d'accessibilité et de transition énergétique. Le PDM est le document de planification stratégique de la politique de mobilité à l'échelle intercommunale et détermine les grandes orientations pour la période 2025 – 2035, en matière de transport de personnes, de marchandises, de circulation et de stationnement.

Par décision n°E25000075 / 13 en date du 31 juillet 2025, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné : Monsieur Pascal FAUCHER en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Pierre PERRIN en qualité de commissaire enquêteur supplément.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Par voie dématérialisée sur le site internet du registre dématérialisé accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le lien suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/plandemobilité-terredprovence-agglo>

- Sur support papier, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, au siège de Terre de Provence et dans toutes les mairies de l'intercommunalité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/plandemobilité-terredprovence-agglo>

- Sur les registres papiers disponibles dans toutes mairies de Terre de Provence ainsi qu'au siège de l'intercommunalité ;

- Par courrier adressé au Commissaire Enquêteur ou à la Présidente de Terre de Provence Agglo, au siège de celle-ci (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyragues).

- Par courriel à :

plandemobilité-terredprovence-agglo@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux de permanences et aux horaires suivants :

- Siège de Terre de Provence à Eyragues (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyragues) :

Lundi 3 novembre de 9h00 à 12h30 et vendredi 5 décembre de 14h à 17h30 ;

- Mairie d'Orgon (Hôtel de Ville - Pl. de la Liberté, 13660 Orgon) :

Jeudi 13 novembre de 8h30 à 12h ;

- Mairie de Gravès (Hôtel de Ville - 8 Cr national, 13690 Gravès) :

Jeudi 13 novembre de 14h à 17h30 ;

- Annexe de la Mairie de Châteaurenard – Service Urbanisme (41 Avenue des Martyrs de la Résistance, Châteaurenard) :

Mardi 18 novembre de 14h à 17h30 ;

- Mairie de Barbentane (Hôtel de Ville - 7 Le Cours, 13570 Barbentane) :

Jeudi 27 novembre de 8h30 à 12h ;

- Mairie de Noves (Hôtel de Ville - 2 place Jean-Jaurès 13550 Noves) :

Jeudi 27 novembre de 14h à 17h30.

La personne responsable du projet de PDM de Terre de Provence est Madame Corinne CHABAUD, Présidente de l'intercommunalité.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège et sur le site internet de Terre de Provence (<https://www.terredprovence-agglo.com/PLAN-DE-MOBILITE-2025-2035-Construisons-ensemble-la-mobilité-de-demain>). Le projet de PDM de Terre de Provence, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.



## REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DU PAYS D'AIX

Par délibération n°URBA-006-18210-25/CM du 30/06/2025, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a prescrit la procédure de révision allégée n°1 du PLUi du Pays d'Aix, a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Depuis le 2 septembre 2025, le dossier de présentation du projet, complété au fur et à mesure de l'avancement du projet, a été tenu à la disposition du public à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Division urbanisme ADS Aix – Le Quatuor B – Route de Galice – 13090 Aix-en-Provence aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pour rappel, ont également été tenus à la disposition du public :

- Un registre numérique permettant de consulter le dossier de présentation du projet, complété au fur et à mesure de l'avancement du projet, à l'adresse

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-revisionalleggee1-plui-paysdaix>

- Un registre à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Division urbanisme ADS Aix – Le Quatuor B – Route de Galice – 13090 Aix-en-Provence aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Une adresse mail dédiée :

[concertation-revisionalleggee1-plui-paysdaix@mail.registre-numerique.fr](mailto:concertation-revisionalleggee1-plui-paysdaix@mail.registre-numerique.fr)

Le public a ainsi pu s'exprimer et faire connaître ses observations :

- En les consignant dans le registre papier et numérique susmentionnés

- En les adressant par mail à l'adresse mail dédiée

- En les adressant par courrier à l'attention de Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Concertation sur le projet de révision allégée n°1 du PLUi du Pays d'Aix – Service Urbanisme Secteur Nord – BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02

La concertation prendra fin le 31 octobre 2025. Le bilan de la concertation sera arrêté en Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence.



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### portant sur la procédure de déclaration de projet pour l'extension de l'entreprise Plastcorp et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de UCHAUX

Par arrêté municipal N° 2025-160 BIS en date du 09 octobre 2025, Monsieur le Maire d'Uchaux a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet pour l'extension de l'entreprise Plastcorp et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de UCHAUX du LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 à 9 heures au VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 à 17 heures, soit pendant 33 jours consécutifs.

Par décision N°E25000100/84 du 22/08/2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Madame Justine DESFOUR, fonctionnaire territorial, en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Guy BEUGIN en qualité de commissaire-enquêteur supplément, pour conduire l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet d'extension de l'entreprise Plastcorp emportant mise en compatibilité du PLU d'Uchaux.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de la Commune d'Uchaux, – Hôtel de ville – Place de la Mairie – 84100 UCHAUX. La personne responsable du projet est la Commune d'Uchaux, représentée par Monsieur le Maire d'Uchaux (Hôtel de ville – Place de la Mairie – 84100 UCHAUX). Le public pourra recueillir toute information utile sur ce projet auprès de la Commune d'Uchaux, aux jours et heures d'ouverture au public.

La procédure de déclaration de projet, engagée par la Commune d'Uchaux par arrêté municipal du 3 juillet 2025, vise à déclarer l'intérêt général et emporter mise en compatibilité du son Plan Local d'Urbanisme, pour permettre la réalisation du projet d'extension de l'entreprise Plastcorp sur son territoire.

La mise en compatibilité du PLU d'UCHAUX consiste à étendre la zone économique UX sur 0,68 hectare, et ce en reclassant une parcelle se situant actuellement en zone agricole A en zone économique UX du PLU afin de permettre l'extension de l'entreprise Plastcorp et la sécurisation de l'accès à l'entreprise par la voie départementale RD 11.

Par délibération du 3 octobre 2025, le Conseil municipal de la commune d'Uchaux a acté la décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale du projet, suite à l'avis conforme rendu le 11 septembre 2025 par l'autorité environnementale (MRAE PACA) après examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, dans sa version papier, ainsi qu'un registre papier des observations, à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique, en Mairie d'Uchaux (Hôtel de ville – Place de la Mairie – 84100 UCHAUX), aux jours et heures habituels d'ouverture au public (exceptés les jours fériés) à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et les mercredis de 8 heures à 12 heures. Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.uchaux.fr>

Le public pourra adresser ses observations écrites à Madame le Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique, selon les modalités suivantes :

- dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie d'UCHAUX, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soit par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : mairie d'UCHAUX, Place de la Mairie - 84100 Uchaux,
- soit par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [enquetepublique@uchaux.fr](mailto:enquetepublique@uchaux.fr)

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire de la Commune d'Uchaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et/orales, en Mairie d'Uchaux (Hôtel de ville – Place de la Mairie – 84100 UCHAUX), aux dates et heures suivantes :

- Le LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h00,
- Le MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h00,
- Le VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations du public écrites et orales devront être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 5 décembre 2025 à 17 heures, pour être recevables.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire d'Uchaux le dossier d'enquête accompagné du registre et des documents annexés, avec son rapport, son avis et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport, l'avis et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en Mairie d'Uchaux aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Commune (<https://www.uchaux.fr>) et en préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte de l'avis des Personnes Publiques Associées, du public ou du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'avis de délibération du Conseil municipal de la Commune d'Uchaux, susceptible de déclarer d'intérêt général le projet d'extension de l'entreprise Plastcorp et de décider la mise en compatibilité du PLU d'UCHAUX pour permettre la réalisation de ce projet.

## APPEL D'OFFRES

## AVIS DE MARCHÉ

#### Département de publication : 84 Fournitures

##### NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Commune de Vacqueyras

Correspondant : BOUTEILLER Philippe

8 Place de la Mairie

84190 VACQUEYRAS

tél : 04-90-65-84-24 Courriel : [dgs@ville-vacqueyras.fr](mailto:dgs@ville-vacqueyras.fr)

Adresse internet du profil d'acheteur (retrait DCE et dépôt des offres) :

<https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/1123300>

##### DESCRIPTION DU MARCHÉ :

###### Objet du marché :

Restauration du sentier de découverte de la colline de Coste de Coa

##### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS :

Lot n° 01 : Fournitures de la signalétique

Fourniture et livraison de la signalétique pour le sentier du temps de la Colline de Coste de Coa (forêt de Vacqueyras)

Lot n° 02 : Pose de la signalétique

Pose de la signalétique pour le sentier du temps de la Colline de Coste de Coa (forêt de Vacqueyras)

##### CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus av

# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



## BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74 [annonceslegales@lamarseillaise.fr](mailto:annonceslegales@lamarseillaise.fr)

### AVIS DE MARCHÉ SERVICES

**Organisme acheteur :** Commune le Cannet-des-Maures (83)  
**Contact :** Miguel ARANCIBIA, Parc Henri Pellegrin, 83340 Le Cannet-des-Maures, FRANCE.

**Tél.** +33 494500608.

Courriel : m.arancibia@lecanнетdesmaures.com

URL : <http://www.lecanнетdesmaures.com/>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Objet du marché :** Marché de service d'assurances pour les besoins de la commune du Cannet des Maures 2026-2029. Lot 1 : Assurance dommages aux biens et risques divers ; lot 2 : Assurance responsabilité civile ; lot 3 : Assurance flotte automobile ; lot 4 : Assurance protection juridique de la commune ; lot 5 : Assurance protection juridique des agents et élus de la commune ; lot 6 : Assurance Tous risques expositions ; lot 7 : assurance des risques statutaires ; lot 8 : Assurance Cyber risques

Marché de service d'assurances pour les besoins de la commune du Cannet des Maures

**Type de marché :** Services

**Lieu principal d'exécution :** 83340 Le Cannet des Maures

**Classification CPV :** 66515000, 66516000, 66514110, 66512000

**Division en lots.** Il convient de soumettre des offres pour boamp\_repsonselot\_.

#### Informations sur les lots :

**Lot n° 1 :** Lot 1 : Assurance dommages aux biens et risques divers Le présent contrat a pour objet de garantir l'ensemble des biens, dont la commune du CANNET DES MAURES peut avoir la propriété, la garde ou l'usage à un titre quelconque, contre les risques des dommages aux biens et les frais et pertes et responsabilités consécutives

Date limite de réception des offres : 20/11/2025 à 12:00.

**Lot n° 2 :** Lot 2 : Assurance responsabilité civile Le présent contrat a pour objet l'assurance de garantir toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant incomber à l'Assuré.

Date limite de réception des offres : 20/11/2025 à 12:00.

**Lot n° 3 :** Lot 3 : Assurance Flotte Automobile Le présent contrat a pour objet l'assurance du parc automobile de la commune

Date limite de réception des offres : 20/11/2025 à 12:00.

**Lot n° 4 :** Lot 4 : Assurance Protection juridique de la commune Le présent contrat a pour objet l'assurance protection juridique pour tous les litiges nés de l'exercice des compétences de la commune.

Date limite de réception des offres : 20/11/2025 à 12:00.

**Lot n° 5 :** Lot 5 : Assurance Protection Juridique des Agents et des Elus de la Commune Le présent contrat a pour objet l'assurance protection juridique des agents communaux (titulaires, stagiaires ou contractuels) et des élus. Le contrat doit être conforme aux exigences de la loi du 27/12/2019 – articles L2123-34 et L2123-35 – du code général des collectivités locales.

Date limite de réception des offres : 20/11/2025 à 12:00.

**Lot n° 6 :** Lot 6 : Assurance Tous risques expositions L'assurance portera sur les expositions temporaires de la commune ou ses établissements annexes pour des œuvres lui appartenant ou mises à sa disposition ou exposées, à quelque titre que ce soit.

Date limite de réception des offres : 20/11/2025 à 12:00.

**Lot n° 7 :** Lot 7 : Assurance des risques statutaires Le présent contrat a pour objet de garantir les risques des fonctionnaires territoriaux, personnels titulaires et stagiaires affiliés CNRACL, de la commune du Cannet des Maures contre les risques de longue maladie, congé de longue durée, Accident et maladie imputable au service, indemnités journalières et frais médicaux, décès.

Date limite de réception des offres : 20/11/2025 à 12:00.

**Lot n° 8 :** Lot 8 : Assurance Cyber Risques Le présent contrat a pour objet de garantir les conséquences des risques numériques pour la ville de Le Cannet des Maures.

Date limite de réception des offres : 20/11/2025 à 12:00.

#### Type de procédure : Ouverte

Avis de marché BOAMP n° : 25-114122 (envoyé le 14 octobre 2025)

202513461

### Vie des sociétés

#### LOCATION GERANCE DE TAXI

Par acte SSP en date du 06/10/2025, il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur André REYNAUD, demeurant au 26 Traverse du Maroc – 13012 MARSEILLE, titulaire de l'Autorisation de Taxi N°168 sur la commune de Marseille et, la Société dénommée « OKTAXI », Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 69 rue du Rouet - 13008 MARSEILLE, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 888 393 683, représentée par son gérant et associé unique : Monsieur Bertrand BERNEDE, portant sur une autorisation de stationnement N° 168 RENOUVELLEMENT à compter du 13/10/2025, par la Direction du Contrôle des Véhicules Publics, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

202513457

### La Marseillaise

[annonces-legales.lamarseillaise.fr](http://annonces-legales.lamarseillaise.fr)

Un service client  
à l'écoute et disponible  
04 91 57 75 74

[annonceslegales@lamarseillaise.fr](mailto:annonceslegales@lamarseillaise.fr)

Devis sur demande



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE

Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Madame la Maire des BAUX-DE-PROVENCE a ordonné, par arrêté n° 2025 - 40 du 14 octobre 2025, l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). A ce titre, Monsieur Nourdine ASSAS a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Marseille pour procéder à l'enquête publique décrite ci-dessus.

L'enquête se déroulera à la mairie des BAUX-DE-PROVENCE, du lundi 3 novembre 2025 à 9h00 jusqu'au mercredi 3 décembre 2025 à 17h00.

Les pièces constitutives du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, côté et paraphe par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la Mairie des Baux-de-Provence (Hôtel de Manville – 13520 Les Baux-de-Provence) pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations dans le registre d'enquête ou les adresser par écrit (par courrier : Mairie des Baux-de-Provence, Hôtel de ville - 13520 Les Baux-de-Provence ; par mail : [accueil-mairie@lesbauxdeprovence.fr](mailto:accueil-mairie@lesbauxdeprovence.fr)) à l'attention de Monsieur Nourdine ASSAS, qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site officiel de la commune des Baux-de-Provence <https://www.mairie-lesbauxdeprovence.fr/>, onglet municipalité / urbanisme / PLU

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Mercredi 5 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 14 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Lundi 24 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 3 décembre 2025 de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie des Baux-de-Provence, et sur internet à l'adresse suivante : [Le Maire,  
Anne PONIATOWSKI  
202513454](https://www.mairie-lesbauxdeprovence.fr/onglet Vie Communale à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.</a></p>
</div>
<div data-bbox=)

### Vie des sociétés

#### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée :

##### MRN CONSTRUCTION

Capital social : 500 euros.

Siège social : 14, allée de Montenvers 13014 MARSEILLE

Objet : Activité de constructions du bâtiment, maçonnerie générale

Président : Monsieur BINGOL Nihrac demeurant 14, allée de Montenvers 13014 Marseille

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille.

202513456

#### DISSOLUTION

##### STONE CONSULTING

##### SASU au capital de 1000 euros

Siège social : 70 AVENUE GUSTAVE LEMAIRE

N° 914987557 RCS DUNKERQUE

Le 10 Octobre 2025, au siège de la société a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 Octobre 2025. M Nicolas Sanchez demeurant 38 avenue Jacques Abba 06320 Cap D'Ail, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social. Mention sera faite au RCS de DUNKERQUE.

202513466

### Publications d'annonces légales et judiciaires

FLUIDITE, RAPIDITE, EFFICACITE sur 5 départements

13 | 83 | 84 | 30 | 34

#### Enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération

Par arrêté n°AR2025-41 la Présidente de Terre de Provence Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, du lundi 03/11/2025 à 9h au vendredi 05/12/2025 à 17h30 (soit 33 jours consécutifs) sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération, afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions.

Terre de Provence Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). A ce titre, elle doit organiser les modalités de déplacement dans une logique de cohérence territoriale, d'accessibilité et de transition énergétique. Le PDM est le document de planification stratégique de la politique de mobilité à l'échelle intercommunale et détermine les grandes orientations pour la période 2025 – 2035, en matière de transport de personnes, de marchandises, de circulation et de stationnement.

Par décision n°E25000075/ 13 en date du 31 juillet 2025, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné : Monsieur Pascal FAUCHER en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Pierre PERRIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Par voie dématérialisée sur le site internet du registre dématérialisé accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le lien suivant :

<https://www.registre-numérique.fr/plandemobilite-terredeprovence-agglo>

- Sur support papier, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, au siège de Terre de Provence et dans toutes les mairies de l'intercommunalité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant :

<https://www.registre-numérique.fr/plandemobilite-terredeprovence-agglo>

- Sur les registres papiers disponibles dans toutes mairies de Terre de Provence ainsi qu'au siège de l'intercommunalité ;

- Par courrier adressé au Commissaire Enquêteur ou à la Présidente de Terre de Provence Agglomération, au siège de celle-ci (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyrargues)

- Par courriel à : [plandemobilite-terredeprovence-agglo@mail регистre-numérique.fr](mailto:plandemobilite-terredeprovence-agglo@mail регистre-numérique.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux de permanences et aux horaires suivants :

- Siège de Terre de Provence à Eyrargues (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyrargues) : Lundi 3 novembre de 9h00 à 12h30 et vendredi 5 décembre de 14h à 17h30 ;

- Mairie d'Orgon (Hôtel de Ville - Pl. de la Liberté, 13660 Orgon) : Jeudi 13 novembre de 8h30 à 12h;

- Mairie de Gravesson (Hôtel de Ville - 8 Cr national, 13690 Gravesson) : Jeudi 13 novembre de 14h à 17h30 ;

- Annexe de la Mairie de Châteaurenard – Service Urbanisme (41 Avenue des Martyrs de la Résistance, Châteaurenard) : Mardi 18 novembre de 14h à 17h30 ;

- Mairie de Barbentane (Hôtel de Ville - 7 Le Cours, 13570 Barbentane) : Jeudi 27 novembre de 8h30 à 12h ;

- Mairie de Noves (Hôtel de Ville - 2 place Jean-Jaurès 13550 Noves) : Jeudi 2

## VIE DES SOCIETES



**SABATIER GRIMAL**  
**Notaires associés**  
Avenue de  
la Résistance  
13410 Lambesc

Par acte authentique du 30/10/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CUGES FJ  
Objet social : l'acquisition, la construction l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont la Société pourrait devenir propriétaire quelque soit son mode de propriété. - Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. - Et notamment l'acquisition d'un immeuble sis sur la Commune de CUGES-LES-PINS (13780) Sainte Croix, cadastrée section AO numéros 8, 9 et 10. L'acquisition se fera aux charges, prix et conditions que le gérant jugera convenable.

Siège social : 118 chemin des prud'hommes 13010 Marseille.

Capital : 300 €- Variable : Max : 3 000 000 euros - Mini : 100 euros

Durée : 99 ans

Gérance : M. JULIEN Laurent, demeurant 118 chemin des prud'hommes villa numéro 3 13010 Marseille

Immatriculation au RCS de Marseille

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité

EURL Crat'imo Immobilier  
2 impasse DES COQUELICOTS  
04 200 PEIPIN  
immatriculée au RCS 917989352

pour ses activités de :

- TRANSACTION IMMOBILIÈRE depuis le 31 05 2024  
- GESTION IMMOBILIÈRE depuis le 31 05 2024  
- PRESTATIONS TOURISTIQUES depuis le 31 05 2024

auprès de son garant financier, GALIAN-SMABTP, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN-SMABTP, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

## APPEL D'OFFRES



MAIRIE MAUSSANE LES ALPILLES

### AVIS D'APPPEL PUBLIC A CONCURRENCE

#### TRAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

##### NOM COMPLET DE L'ACHETEUR

MAIRIE MAUSSANE LES ALPILLES (401558)

##### NUMERO NATIONAL D'IDENTIFICATION

SIRET : 21130058700014

VILLE : MAUSSANE LES ALPILLES

CODE POSTAL : 13520

##### GROUPEMENT DE COMMANDE : Non

##### MOYEN D'ACCÈS AUX DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

LIEN URL VERS LE PROFIL D'ACHETEUR :

<https://www.laprovencemarchespublics.com>

<https://www.corsemainmarchespublics.com>

##### IDENTIFIANT INTERNE DE LA CONSULTATION : 2025-028

##### INTEGRALITE DES DOCUMENTS SUR LE PROFIL D'ACHETEUR : Oui

##### UTILISATION DE MOYENS DE COMMUNICATION NON COMMUNEMENT DISPONIBLES : Non

##### NOM DU CONTACT : Hervé MALLET

##### TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée ouverte

##### APTITUDE A EXERCER L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

QUALIFICATION REQUISE : Parmi les agents désignés par le candidat pour l'exécution des travaux décrits dans le CCTP correspondant, un agent doit être titulaire du diplôme de technicien en systèmes de vidéoprotection visé par l'Arrêté du 22 octobre 2015, ou en l'absence du titre professionnel visé, devra produire tout moyen de preuve équivalent.

##### TECHNIQUE D'ACHAT : Accord-cadre

DATE ET HEURE Limite de RECEPTION DES PLIS : 27/11/2025 à 16:00

##### PRESENTATION DES OFFRES PAR CATALOGUE ELECTRONIQUE :

Interdite

##### REDUCTION DU NOMBRE DE CANDIDAT : Non

##### POSSIBILITE D'ATTRIBUTION SANS NEGOCIATION (ATTRIBUTION SUR LA BASE DE L'OFFRE INITIALE) : Oui

##### L'ACHETEUR EXIGE LA PRÉSENTATION DES VARIANTES : Non

##### IDENTIFICATION DU TYPE D'ACHETEURS INTERVENANT : Services techniques

##### INTITULE DU MARCHE : TRAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

CODE CPV PRINCIPAL : 45233292-2

##### TYPE DE MARCHE : Travaux

##### DESCRIPTION SUCCINTE DU MARCHE

Marché à procédure adaptée sous forme d'accord-cadre sans marché subséquent, exécuté directement par bons de commande.

##### MOTS CLEFS UTILISÉS POUR L'INDEXATION DES ANNONCES ET POUR LA RECHERCHE : Vidéo

##### LIEU PRINCIPAL D'EXECUTION DU MARCHE : Zone urbaine de MAUSSANE

DUREE DU MARCHE (EN MOIS) : 48

VALEUR ESTIMEE DU BESOIN (EN EUROS) : 600000.00

##### CONSULTATION A TRANCHES : Non

##### LA CONSULTATION PRÉVOIT LA RESERVATION DE TOUT OU PARTIE DU MARCHE : Non

##### MARCHE ALLOTI : Non

##### VISITE OBLIGATOIRE : Non



## AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

### MAITRE D'OUVRAGE :

Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)  
1175 Petite Route des Milles – CS 40650  
13457 Aix-en-Provence – Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30 – Télécopie : 04 13 57 04 84

### PROCEDURE :

Marché de travaux passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations à minima avec les deux premiers candidats du classement, mais il peut également décider d'ouvrir la négociation à 3 candidats maximum en fonction du nombre de soumissionnaires par lot dont les offres auront été les mieux notées, et les modalités seront davantage détaillées dans l'invitation à la négociation que recevront les soumissionnaires.

### OBJET DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT :

Marché de travaux de rénovation sur la résidence EHPAD « La Bastide d'Albret » située à Mauvezin (32120).

### Le marché est allotie en neuf lots techniques :

- Lot n°1 : Terrassement – VRD
- Lot n°2 : Zinguerie
- Lot n°3 : Menuiserie extérieure
- Lot n°4 : Serrurerie
- Lot n°5 : Plâtrerie
- Lot n°6 : Menuiserie intérieure
- Lot n°7 : CVC- Plomberie
- Lot n°8 : Electricité
- Lot n°9 : Peinture – Revêtement Mural

### DUREE DES TRAVAUX ET VISITE DE SITE :

A compter de l'émission de l'ordre de service, le délai d'exécution est de 10 mois dont 1 mois de préparation.

Une visite sur site est obligatoire, l'attestation de visite devra être jointe à l'offre des candidats.

Le contact pour les visites se trouve à l'article 2.10 du règlement de la consultation.

### MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET REMISE DES OFFRES :

Vous pouvez retirer le DCE sur : <http://www.marches-securises.fr>.

Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le RC. Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

### DATE ET HEURE Limite de RECEPTION DES OFFRES :

Le mercredi 26 novembre 2025 à 12h30

**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET CORSE**

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée conformément aux art.R.2123-1 et suiv. Code de la commande publique

### 1. MAITRE D'OUVRAGE

Le GIE Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse dont le siège social est sis 22 allée Ray Grassi, 13008 Marseille, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 751 465 360.

Agissant au nom et pour le compte de :

CDC Habitat social, Société Anonyme d'Habitation à Loyers Modérés à Direction et Conseil de Surveillance dont le siège social est sis 33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris et au capital social de 163 940 080 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 552 046 484.

Direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse – 22 allée Ray Grassi – 13008 Marseille

### 2. OBJET DU CONTRAT

Réfection de voiries et reprises diverses.

### 3. LIEU D'EXECUTION

Résidence Les Condaminas à DRAP (06 340)

### 4. MODALITES D'ATTRIBUTION

Les prestations définies ci-dessus concernent uniquement le lot VRD.

### 5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois dont 1 mois de préparation
- Variantes libres interdites
- Prestations supplémentaires éventuelles à chiffrer obligatoirement
- Visite de site obligatoire selon RC
- Signature électronique du marché obligatoire pour le soumissionnaire désigné attributaire du lot.

### 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation peut être obtenu à l'adresse électronique suivante :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_iBEE3UXrhY](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_iBEE3UXrhY)

Remise des candidatures et offres uniquement via le profil acheteur dans les conditions énoncées au RC.

Sélection des candidatures conformément au règlement de consultation sur les critères :

Capacités techniques et financières

Chiffres d'affaires minimum exigé : 1 450 000 € de CA en moyenne sur les 3 derniers exercices disponibles.

Références similaires sur les 5 dernières années.

### 7. CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et décrits au règlement de consultation :

- Le montant de la proposition : 60%

- Valeur technique de l'offre appréciée d'après le mémoire : 40%

### 8. DATE Limite de RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

07 novembre 2025 à 11h00

### 9. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

23 octobre 2025



## AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

**Maitre d'ouvrage :**  
Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)  
1175 Petite Route des Milles – CS 40650  
13457 Aix-en-Provence – Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30 – Télécopie : 04 13 57 04 84

**Procédure :**  
Marché de travaux passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à des négociations avec les 2 candidats dont les offres auront été les mieux notées, dont les modalités seront davantage détaillées dans l'invitation à négociation que recevront les soumissionnaires.

**Objet du marché :**  
Travaux de remplacement de chaudières sur la Résidence du PASSAGE DE L'ENTENTE située à SAINT ETIENNE (HP 868).

**Durée des travaux :**  
A compter de l'émission de l'ordre de service, le délai d'exécution est de 3 mois comprenant 1 mois de préparation.

**Modalités d'obtention du dossier de consultation et remise des offres :**  
Vous pouvez retirer le DCE sur : <http://www.marches-securises.fr>. Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le RC.

Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

**Date et heure limite de réception**

## VENTES AUX ENCHERES

403280

Cabinet de la SCP d'AVOCATS FORTUNET & ASSOCIES,  
10 Rue du Roi René - Hôtel Fortia de Montréal  
84000 AVIGNON (Tél. 04.90.14.35.00)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
SUR LICITATION EN DEUX LOTS

UN APPARTEMENT sis à AVIGNON (84000),  
RESIDENCE LE MAZARIN, 9 Avenue Mazarin

UN GARAGE sis à AVIGNON (84000),  
RESIDENCE LA CARDINALE, Rue Jean-Jacques Rousseau

LE JEUDI 18 DECEMBRE 2025 A 14 HEURES, à la Barre du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON, au Palais de Justice de ladite ville sis 2 boulevard Limbert, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**DESIGNATION DES BIENS A VENDRE :**

- COMMUNE D'AVIGNON (84000) dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE LE MAZARIN, 9 Avenue Mazarin cadastré Section ER N° 67 pour 00 ha 04 a 66 ca, Section ER N° 253 pour 00 ha 06 a 46 ca et Section ER N° 390 pour 00 ha 18 a 07 ca ;

**LOT SOIXANTE-DIX (70) :** Appartement de 90,58 m<sup>2</sup> au 2ème étage du Bât C - Entrée N°9,

- COMMUNE D'AVIGNON (84000) dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE LA CARDINALE sis à AVIGNON (84000), Rue Jean-Jacques Rousseau figurant ainsi au cadastré Section EZ N° 242 pour 00 ha 04 a 80 ca,

**LOT VINGT-DEUX (22) :** Garage de plain-pied au nord de la résidence.

**Occupation :** Les deux biens sont inoccupés.

**Visite de l'appartement :** 02 DECEMBRE 2025 DE 11 H A 12 H

**Appartement : MISE A PRIX : 100.000,00 EUROS - CENT MILLE EUROS**  
Avec faculté de baisse du quart, puis de moitié en cas de carence d'encheres

**Garage : MISE A PRIX : 15.000,00 EUROS - QUINZE MILLE EUROS**  
Avec faculté de baisse du quart, puis de moitié en cas de carence d'encheres

**Les enchères ne peuvent être reçues** qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau d'AVIGNON - Tout enchérisseur devra remettre, préalablement à toute enchère, entre les mains de son Avocat, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque libellé à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.

**LE CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE** a été déposé au Greffe Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON où tout acquéreur éventuel peut le consulter ou au Cabinet de la SCP FORTUNET & ASSOCIES.

**LES FRAIS** faits pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

**POUR TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS, s'adresser :**  
- Au Cabinet de la SCP d'Avocats FORTUNET & ASSOCIES, poursuivant la vente,  
- Sites Internet : [www.fortunet.fr](http://www.fortunet.fr)

Signé : SCP FORTUNET & ASSOCIES

403336

Maître Vincent PUECH, membre associé de JURISUD Avocats, SCP PUECH-BARTHOUIL du Barreau d'AVIGNON, y demeurant Immeuble « Le Goliath » 2 Avenue de la Synagogue - 84000 AVIGNON (Tél. : 04.90.14.46.18 – Mail : [avocats@jurisud.com](mailto:avocats@jurisud.com))

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN DEUX LOTS DE VENTESUR LIQUIDATION JUDICIAIRE**

SUITE A L'ORDONNANCE DU JUGE COMMISSAIRE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AVIGNON DU 31 DECEMBRE 2024

**Sis sur la commune de MERINDOL :**

**LOT 1 : UNE MAISON A USAGE D'HABITATION avec terrain attenant,**  
sise à Merindol (84360), 68 chemin des Huguenots, lieu dit la Brullière, cadastrée AI 1125 (8 a 23 ca).

**LOT 2 : UNE PARCELLE DE TERRE**  
Lieu dit Le Village sise à Merindol (84360), cadastrée AH 687 (46 ca), sur laquelle a été édifié un début de construction.

**MISES A PRIX :**  
**LOT 1 : 10 000 € (CENT MILLE EUROS)**  
**LOT 2 : 10 000 € (DIX MILLE EUROS)**  
Avec faculté de baisse à l'audience de moitié en cas de carence d'encheres pour chaque lot OUTRE LES CHARGES

**Visite des lieux assurée par la SCP FERNANDES, Huissier de Justice à Avignon (tél. : 04.90.16.43.47)**  
Le mardi 2 décembre 2025 de :  
Lot n°1 : 10 h 00 à 11 h 00  
Lot n°2 : 11 h 00 à 12 h 00

Adjudication fixée à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Avignon (84), au Palais de Justice, 2 Boulevard Limbert, LE JEUDI 18 DECEMBRE 2025 A 14 H 00

**Les enchères ne seront reçues que** par ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AVIGNON, contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque à l'ordre du « Bâtonnier Ordre des Avocats Barreau d'Avignon » – représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieure à 3.000 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Avignon, chargé des saisies immobilières, 2, boulevard Limbert, 84000 AVIGNON sous le N° RG 22/02226 et au cabinet de l'Avocat poursuivant.

**Pour tous renseignements, s'adresser à la SCP JURISUD AVOCATS,** avocat poursuivant la vente en son cabinet : 2 Avenue de la Synagogue, 84000 AVIGNON (mail : [avocats@jurisud.com](mailto:avocats@jurisud.com))

Maître Vincent PUECH

## ANNONCES LÉGALES



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la procédure de déclaration  
de projet pour l'extension de l'entreprise Plastcorp  
et emportant mise en compatibilité  
du Plan Local d'Urbanisme de UCHAUX

Par arrêté municipal N° 2025-160 BIS en date du 09 octobre 2025, Monsieur le Maire d'Uchaux a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet pour l'extension de l'entreprise Plastcorp et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de UCHAUX du LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 à 9 heures au VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 à 17 heures, soit pendant 33 jours consécutifs.

Par décision N°E25000100/84 du 22/08/2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Madame Justine DESFOUR, fonctionnaire territorial, en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Guy BEUGIN en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, pour conduire l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet d'extension de l'entreprise Plastcorp emportant mise en compatibilité du PLU d'Uchaux.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de la Commune d'Uchaux, – Hôtel de ville – Place de la Mairie – 84100 UCHAUX. La personne responsable du projet est la Commune d'Uchaux, représentée par Monsieur le Maire d'Uchaux (Hôtel de ville – Place de la Mairie – 84100 UCHAUX). Le public pourra recueillir toute information utile sur ce projet auprès de la Commune d'Uchaux, aux jours et heures d'ouverture au public.

La procédure de déclaration de projet, engagée par la Commune d'Uchaux par arrêté municipal du 3 juillet 2025, vise à déclarer l'intérêt général et emporter mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme, pour permettre la réalisation du projet d'extension de l'entreprise Plastcorp sur son territoire.

La mise en compatibilité du PLU d'UCHAUX consiste à étendre la zone économique UX sur 0,68 hectare, et ce en reclassant une parcelle se situant actuellement en zone agricole A en zone économique UX du PLU afin de permettre l'extension de l'entreprise Plastcorp et la sécurisation de l'accès à l'entreprise par la voie départementale RD 11.

Par délibération du 3 octobre 2025, le Conseil municipal de la commune d'Uchaux a acté la décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale du projet, suite à l'avis conforme rendu le 11 septembre 2025 par l'autorité environnementale (MRAE PACA) après examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, dans sa version papier, ainsi qu'un registre papier des observations, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique, en Mairie d'Uchaux (Hôtel de ville – Place de la Mairie – 84100 UCHAUX), aux jours et heures habituels d'ouverture au public (exceptés les jours fériés) à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et les mercredis de 8 heures à 12 heures. Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.uchaux.fr>

Le public pourra adresser ses observations écrites à Madame le Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique, selon les modalités suivantes :

- dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie d'UCHAUX, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soit par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : mairie d'UCHAUX, Place de la Mairie - 84100 Uchaux,
- soit par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [enquetepublique@uchaux.fr](mailto:enquetepublique@uchaux.fr)

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire de la Commune d'Uchaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et/orales, en Mairie d'Uchaux (Hôtel de ville – Place de la Mairie – 84100 UCHAUX), aux dates et heures suivantes :

- Le LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h00,

- Le MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h00,

- Le VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations du public écrites et orales devront être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 5 décembre 2025 à 17 heures, pour être recevables.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire d'Uchaux le dossier d'enquête accompagné du registre et des documents annexés, avec son rapport, son avis et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport, l'avis et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en Mairie d'Uchaux aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Commune (<https://www.uchaux.fr>) et en préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte de l'avis des Personnes Publiques Associées, du public ou du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'avis par délibération du Conseil municipal de la Commune d'Uchaux, susceptible de déclarer d'intérêt général le projet d'extension de l'entreprise Plastcorp et de décider la mise en compatibilité du PLU d'UCHAUX pour permettre la réalisation de ce projet.



### Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

### EXTRAIT DE LA DECISION

#### 2025 - 2502D AMÉNAGEMENT COMMERCIAL Commune de Bollène

La SAS GANTOP FRANCE bénéficie tacitement d'une autorisation d'exploitation commerciale pour le projet d'extension de 481 m<sup>2</sup> de la surface de vente d'un ensemble commercial, portant sa surface totale de vente à 4 041 m<sup>2</sup>, sur la commune de Bollène.

Conformément aux articles L. 752-17, R. 752-31 et R 752-32 du code de commerce, l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial peut, dans le délai d'un mois, faire l'objet d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC). Ce délai court à compter de l'accomplissement des formalités énoncées à l'article R. 752-30 du code de commerce. Le recours est adressé par tout moyen sécurisé au président de la CNAC. À peine d'irrecevabilité, il doit être motivé et accompagné de la justification de la qualité et de l'intérêt donnant pour agir de chaque requérant. S'il est distinct du demandeur, le requérant doit communiquer son recours à ce dernier, dans les cinq jours suivant sa présentation à la CNAC. À peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux.

Avignon, le 27 octobre 2025



### PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n° 0615-2025 en date du 2 octobre 2025, conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, de fixer les objectifs de cette procédure et les modalités de la concertation avec la population pendant la durée des études.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en Mairie où elle pourra être consultée aux jours et heures habituels d'ouverture.

## ENQUETE PUBLIQUE

### portant sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération

Par arrêté n°AR2025-41, la Présidente de Terre de Provence Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, du lundi 03/11/2025 à 9h au vendredi 05/12/2025 à 17h30 (soit 33 jours consécutifs) sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération, afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions.

Terre de Provence Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). A ce titre, elle doit organiser les modalités de déplacement dans une logique de cohérence territoriale, d'accèsibilité et de transition énergétique. Le PDM est le document de planification stratégique de la politique de mobilité à l'échelle intercommunale et détermine les grandes orientations pour la période 2025 – 2035, en matière de transport de personnes, de marchandises, de circulation et de stationnement.

Par décision n°E25000075 / 13 en date du 31 juillet 2025, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné Monsieur Pascal FAUCHER en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Pierre PERRIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Par voie dématérialisée sur le site internet du registre dématérialisé accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredprovence-agglo>
- Sur support papier, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, au siège de Terre de Provence et dans toutes les mairies de l'intercommunalité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredprovence-agglo>
- Sur les registres papiers disponibles dans toutes mairies de Terre de Provence ainsi qu'au siège de l'intercommunalité ;
- Par courrier adressé au Commissaire Enquêteur ou à la Présidente de Terre de Provence Agglomération, au siège de celle-ci (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyrages)
- Par courriel à : [plandemobilite-terredprovence-agglo@mail.registre-numerique.fr](mailto:plandemobilite-terredprovence-agglo@mail.registre-numerique.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux de permanences et aux horaires suivants :

- Siège de Terre de Provence à Eyrages (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyrages) :

Lundi 3 novembre de 9h00 à 12h30 et vendredi 5 décembre de 14h à 17h30 ;

- Mairie d'Orgon (Hôtel de Ville - Pl. de la Liberté, 13660 Orgon) :

Jeudi 13 novembre de 8h30 à 12h ;

- Mairie de Gravesson (Hôtel de Ville - 8 Cr national, 13690 Gravesson) :

Jeudi 13 novembre de 14h à 17h30 ;

- Annexe de la Mairie de Châteaurenard - Service Urbanisme (41 Avenue des Martyrs de la Résistance, Châteaurenard) :

Mardi 18 novembre de 14h à 17h30 ;

- Mairie de Barbentane (Hôtel de Ville - 7 Le Cours, 13570 Barbentane) :

Jeudi 27 novembre de 8h30 à 12h ;

# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



## BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr

### Enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération

Par arrêté n°AR2025-41 la Présidente de Terre de Provence Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, du lundi 03/11/2025 à 9h au vendredi 05/12/2025 à 17h30 (soit 33 jours consécutifs) sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération, afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions.

Terre de Provence Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). A ce titre, elle doit organiser les modalités de déplacement dans une logique de cohérence territoriale, d'accessibilité et de transition énergétique. Le PDM est le document de planification stratégique de la politique de mobilité à l'échelle intercommunale et détermine les grandes orientations pour la période 2025 – 2035, en matière de transport de personnes, de marchandises, de circulation et de stationnement.

Par décision n°E25000075/ 13 en date du 31 juillet 2025, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné : Monsieur Pascal FAUCHER en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Pierre PERRIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Par voie dématérialisée sur le site internet du registre dématérialisé accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredprovence-agglo>

- Sur support papier, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, au siège de Terre de Provence et dans toutes les mairies de l'intercommunalité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredprovence-agglo>

- Sur les registres papiers disponibles dans toutes mairies de Terre de Provence ainsi qu'au siège de l'intercommunalité ;

- Par courrier adressé au Commissaire Enquêteur ou à la Présidente de Terre de Provence Agglomération, au siège de celle-ci (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyragues)

- Par courriel à : [plandemobilite-terredprovence-agglo@mail.registre-numerique.fr](mailto:plandemobilite-terredprovence-agglo@mail.registre-numerique.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux de permanences et aux horaires suivants :

- Siège de Terre de Provence à Eyragues (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyragues) : Lundi 3 novembre de 9h00 à 12h30 et vendredi 5 décembre de 14h à 17h30 ;

- Mairie d'Orgon (Hôtel de Ville - Pl. de la Liberté, 13660 Orgon) : Jeudi 13 novembre de 8h30 à 12h;

- Mairie de Graveson (Hôtel de Ville - 8 Cr national, 13690 Graveson) : Jeudi 13 novembre de 14h à 17h30 ;

- Annexe de la Mairie de Châteaurenard – Service Urbanisme (41 Avenue des Martyrs de la Résistance, Châteaurenard) : Mardi 18 novembre de 14h à 17h30 ;

- Mairie de Barbentane (Hôtel de Ville - 7 Le Cours, 13570 Barbentane) : Jeudi 27 novembre de 8h30 à 12h ;

- Mairie de Noyes (Hôtel de Ville - 2 place Jean-Jaurès 13550 Noyes) : Jeudi 27 novembre de 14h à 17h30.

La personne responsable du projet de PDM de Terre de Provence est Madame Corinne CHABAUD, Présidente de l'intercommunalité.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège et sur le site internet de Terre de Provence (<https://www.terredprovence-agglo.com/PLAN-DE-MOBILITE-2025-2035-Construisons-ensemble-la-mobilité-de-demain>).

Le projet de PDM de Terre de Provence, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

202513424

## Vie des sociétés

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée : CONSEIL GESTION SAISIE INFORMATIQUE SIGLE : CGSI

**Capital social :** 100 euros.

**Siège social :** Bat A – Le Belvédère – 159 av. de la timone – 13010 Marseille

**Objet :** CREATION SASU

**Président :** MME MAMANE LEA demeurant Bat A – Le Belvédère – 159 av. de la Timone – 13010 Marseille

**Clause d'agrément :** Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

**Clause d'admission :** Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

202513648

### LOCATION GERANCE DE TAXI

Par acte SSP en date du 04/11/2025 il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur Guillaume, Jean, Charles BERCON demeurant 31 Boulevard de la Concorde – 13009 MARSEILLE, titulaire de l'autorisation de Taxi N°836 sur la commune de Marseille et, la Société dénommée « CALL ME DRIVER », Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 55 boulevard Pereire – 75017 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 820 399 715, représentée par son Président, Monsieur Gad SITRUK, portant sur une autorisation de stationnement N° 836 à compter de la date de la signature du contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

202513651

# La Marseillaise

## Vie des sociétés

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée : SAG

**Capital social :** 1500 euros.

**Siège social :** 31 Avenue Colgate 13009 Marseille

**Objet :** Bar, restaurant, snack, livraison et à emporter

**Président :** Monsieur WILLIMONT Gary, Norman demeurant 6 Rue Antoine Piroddi 13600 La Ciotat

**Clause d'agrément :** Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

**Clause d'admission :** Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

202513669

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée : JAS AUTO SUD

**Capital social :** 800 euros.

**Siège social :** 61 rue du Rouet 13008 Marseille

**Objet :** Achats ventes automobiles, entretiens, petite mécanique, petite carrosserie, réparation de pare-brise en clientèle.

**Président :** Madame Souad NOUZI demeurant 42 rue Faventines 26000 Valence

**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille.

202513671

### NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### SHOP'N FOOD

société par actions simplifiée au capital de 32.000 euros

Siège social : 30 Boulevard Baille

13006 MARSEILLE

N° 844 874 560 RCS MARSEILLE

Le 30/10/2025, l'assemblée générale des associés a nommé en qualité de Directeur Général, Monsieur Loïc LOPRESTI, demeurant 103 Boulevard de Saint Loup - Bâtiment B - 13010 MARSEILLE, à compter du 30/10/2025

Mention sera faite au RCS de MARSEILLE.

202513673

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

#### AVC HABITAT

**Objet social :** L'acquisition, la détention et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ;

La participation directe ou indirecte de la société dans toute opération se rattachant à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions, ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement, tant en France qu'à l'étranger.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

**Siège social :** 175 Chemin Sainte Marthe - Belle Viste Bât D - 1301-4 MARSEILLE

**Capital :** 2.000,00 euros

**Gérance :** Monsieur Tolga AVCI, demeurant 175 Chemin Sainte Marthe - Résidence Belle Viste Bât. D - 13014 MARSEILLE

**Clause d'agrément :** Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE

202513675

### DISSOLUTION

#### STEAK N CO

société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 9 avenue de Saint Antoine

13015 MARSEILLE

N° 893 559 609 RCS MARSEILLE

Le 31/10/2025, l'assemblée générale des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2025. Monsieur Akim LEBRACHE demeurant 33 rue Bonneville - 13015 MARSEILLE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

Mention sera faite au RCS de MARSEILLE.

202513676

### MODIFICATION DU CAPITAL

#### SHOP'N FOOD

Société par actions simplifiée au capital de 2000,00 euros

Siège social : 30 Boulevard Baille

13006 MARSEILLE

N° 844 874 560 RCS MARSEILLE

Le 15/10/2025 l'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 30.000,00 euros par incorporation de réserves pour le porter à 32.000,00 euros. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de MARSEILLE.

202513674

# Publication sur sites internet



Partager

## #Vie communale Enquête publique plan de mobilité Terre de Provence

Consultez le dossier et les modalités de l'enquête publique.

The screenshot shows the official website of Cabannes. At the top, there's a navigation bar with links for 'MA Mairie', 'MA VILLE', 'SERVICES À LA POPULATION', 'CABANNES BOUGE', and 'MON TERRITOIRE'. Below the navigation, there's a banner for a 'FESTIVAL DE DANSE A CORPS PARFAIT' on 'VENDREDI 7 NOVEMBRE DE 9H A 15H'. To the right, a large graphic with the text 'LES TRAVAUX Vos commerces restent OUVERTS!' and an image of shopping bags.

The main content area features a section titled 'Accès rapides' with links to 'Agenda', 'Annuaire des services', 'Annuaire des entreprises', 'Annuaire des associations', 'Commerce & Hébergement', 'Informations légales', 'Mes démarches en ligne', 'Mon espace', 'Service municipal', 'Restaurant scolaire', and 'Documentation'.

A central column displays several icons representing different modes of transport: walking, cycling, bus, car, and train. Below these icons, there's a link to 'Enquête publique plan de mobilité Terre de Provence'.

On the right side, there's another section titled 'Enquête publique plan de mobilité Terre de Provence' with a small illustration of a person at a stall. Further down, there's a section for 'Enquête publique sur le dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle'.

At the bottom right, there's a sidebar with links for 'Actualités', 'Plan de Mobilité', 'Déclassement à l'époque de pluie / Tempête', and 'Accès à la route'.

## Cabannes

The screenshot shows the official website of Châteaurenard. At the top, there's a navigation bar with links for 'ACCÉDABILITÉ', 'VIE À CHATEAURENARD', 'VIE QUOTIDIENNE', 'VIE MUNICIPALE', 'NOUS DÉMOCRATIQUER', 'NOUS BIEN', and a search bar.

The main content area features a section titled 'LES ENQUÊTES ET CONSULTATIONS PUBLIQUES' with a sub-section for 'ENQUÊTE PUBLIQUE - PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ (PDM) 2025-2035 DE TERRE DE PROVINCE'.

Below this, there's a detailed description of the consultation period from November 3 to December 5, 2023, and instructions for participation via a digital or paper survey.

On the left, there's a sidebar with links for 'HISTOIRE ET PATRIMOINE', 'LA MAISON DES SERVICES : UN ACCUEIL PROFESSIONNEL ET CONVIVIAL', 'TRANSITION ÉCOLOGIQUE', 'LES GRANDS PROJETS', 'HABITAT', and 'URBANISME'.

On the right, there's a sidebar with links for 'Réglement local de publicité', 'POLICE MUNICIPALE / SÉCURITÉ', and 'ÉCONOMIE ET COMMERCES'.

At the bottom, there's a section titled 'CLÔTURE DE L'ENQUÊTE' with information about the closing of the consultation and the publication of the report.

## Châteaurenard

# Publication sur sites internet

## Maillane

Le commissaire enquêteur se rendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux de permanences et aux horaires suivants :

- Siège de Terre de Provence à Fosques 15, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Fosques ; lundi 3 novembre de 9h00 à 12h30 et vendredi 5 décembre de 14h à 17h30
- Mairie d'Orgon (Maison de la Culture) 12, rue de la République, 13270 Orgon ; jeudi 10 novembre de 18h30 à 19h
- Mairie de Châteaurenard (Maison de Ville) C C réaménagé ; jeudi 10 novembre de 14h à 17h30
- Annexe de la Mairie de Châteaurenard – Service Urbanisme 41 Avenue des Mérins de la Résistance, Châteaurenard ; mardi 18 novembre de 14h à 17h30
- Mairie de Barbentane (Maison de Ville – 7 Le Cours, 13270 Barbentane) ; jeudi 27 novembre de 9h30 à 12h
- Mairie de Noves (Maison de Ville – 2 place Jean-Jaurès 13350 Noves) ; jeudi 27 novembre de 14h à 17h30

#Vie du village  
**Avis d'ouverture d'enquête publique**

Dans le cadre de son projet de Plan de Mobilité 2025-2035, Terre de Provence agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 3 novembre au vendredi 5 décembre. Six permanences auront lieu à Eyrages, Orgon, Gravillon, Châteaurenard, Barbentane et Noves.

[FÉDÉRER](#)

Documents à télécharger

Terre de Provence agglomération

[Avis d'ouverture d'enquête publique](#)

#Vie du village  
**Le giratoire de Mollèges Gare réaménagé**

#Sécurité

Nouveaux : des feux "récompenses" pour réduire la vitesse

#Vie du village

Pas de permanence numérique en mairie le 10 novembre

[ACCÉS](#)

## Mollèges

# Publication sur sites internet



Culture, sport, loisirs ▾ La ville ▾ La mairie ▾ Les démarches ▾ Enfance et jeunesse ▾ Solidarité et santé ▾ Contact



Accueil ▾ Articles ▾ Enquête publique – Plan de Mobilité 2025-2035



## Construisons ensemble la mobilité de demain

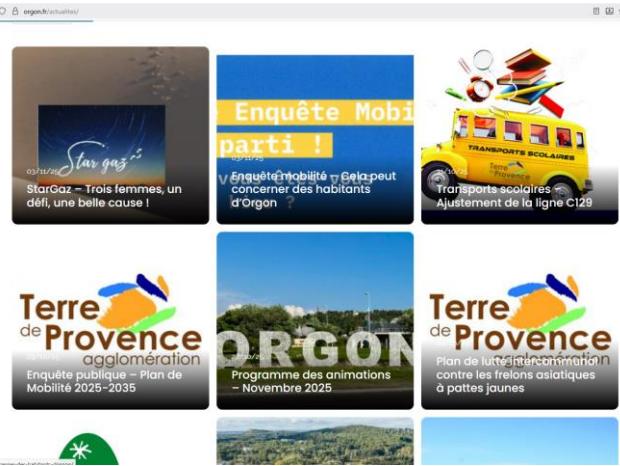
Terre de Provence Agglomération engage l'élaboration de son **Plan de Mobilité 2025-2035**, un document stratégique qui fixe les grandes orientations pour les dix prochaines années.

- développement des mobilités douces,
- amélioration des déplacements quotidiens,
- renforcement des transports collectifs,
- et transition vers une mobilité plus durable.

Dans le cadre de l'**enquête publique**, ouverte du **3 novembre au 5 décembre 2025**, un dossier complet est disponible en **mairie d'Orgon**, sur demande, pendant toute la durée de l'enquête. Ce dossier comprend le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions, les évaluations environnementales et les avis des partenaires institutionnels.

Une permanence du commissaire enquêteur se tiendra à **la mairie d'Orgon** le **jeudi 13 novembre de 8h30 à 12h00**, afin de recueillir les observations du public.

Pour consulter l'ensemble des documents et en savoir plus sur la démarche, rendez-vous sur le site de Terre de Provence Agglomération <https://www.terredprovence-agglo.com/PLAN-DE-MOBILITE-2025-2035-Construisons-ensemble-la-mobilité-de-demain>



## Orgon

Arrêté d'ouverture d'enquête publique portant sur le projet de Plan De Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération

Note sur les précisions du PDM de Terre de Provence

### PLAN DE MOBILITE 2025-2035 : 33 jours pour donner votre avis !

Terre de Provence Agglomération prépare son Plan de Mobilité (PDM) pour la prochaine décennie : un document stratégique qui dessinera les déplacements de demain sur notre territoire.

Participez à l'enquête publique !

Consultez le dossier et partagez vos remarques :

- Dans les 13 communes de Terre de Provence
- En ligne sur [register-numerique.fr/plandemobilite-terredprovence-agglo](https://register-numerique.fr/plandemobilite-terredprovence-agglo)
- Ou par mail à [plandemobilite-terredprovence-agglo@mail.register-numerique.fr](mailto:plandemobilite-terredprovence-agglo@mail.register-numerique.fr)

Des permanences publiques seront également organisées pour recueillir vos observations écrites ou orales :

Lien vers permanences

Ensemble, repensons la mobilité !

Objectif : atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 grâce à des solutions de transport adaptées, durables et solitaires.

Ensemble, repenser la mobilité pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 grâce à des solutions adaptées, durables et solitaires.

Votre avis compte — faites entendre votre voix !

## Rognonas

# Publication sur réseaux sociaux



Cabannes (Facebook & Instagram)



Maillane (Facebook)

# Publication sur réseaux sociaux

Mairie d'Orgon  
5 h

ENQUÊTE PUBLIQUE – PLAN DE MOBILITÉ 2025-2035

Terre de Provence agglomération élabore son Plan de Mobilité 2025-2035 : un document stratégique qui fixe les orientations pour les dix prochaines années afin d'améliorer les déplacements sur l'ensemble du territoire :

- Mobilités douces (marche, vélo, cheminement)
- Covoiturage et circulation
- Transports collectifs
- Stationnement, sécurité routière et impact environnemental

Ce plan vise à répondre aux besoins des habitants tout en favorisant une mobilité plus durable, plus accessible et plus sûre.

Une enquête publique est ouverte du 3 novembre au 5 décembre 2025, permettant à chacun de consulter le dossier et d'exprimer ses observations.

Le dossier complet est disponible en mairie d'Orgon, sur demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Une permanence du commissaire enquêteur se tiendra le jeudi 13 novembre de 8h30 à 12h00 à la mairie d'Orgon, pour recueillir vos remarques directement sur place.

Pour en savoir plus sur la démarche et consulter l'ensemble des documents en ligne : <https://www.terredprovence-agglo.com/PLAN-DE-MOBILITE...>

#Orgon #TerredeProvenceAgglomération #Mobilité #EnquêtePublique #DéplacementsDurables #Territoire

Organisation des mobilités de Terre de Provence à horizon 2035

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération. Ce document stratégique fixe les grandes orientations pour les dix prochaines années afin d'améliorer les déplacements sur l'ensemble du territoire. Il vise à répondre aux besoins des habitants tout en favorisant une mobilité plus durable, plus accessible et plus sûre.

Le sujet de l'enquête concerne les déplacements des habitants sur 131 communes du bassin de vie d'Avignon pour adapter les projets de transport et d'aménagement.

Les deux dernières étapes de l'enquête sont ouvertes du 3 novembre au 5 décembre 2025.

Participation anonyme et confidentielle.

Les résultats de cette enquête viendront compléter les travaux du Plan de Mobilité 2025-2035, afin d'améliorer la mobilité, la sécurité et la qualité de vie sur notre territoire.

Plus d'informations : Page d'information du Grand Avignon

Ces deux démarches sont complémentaires. L'enquête publique permet de mieux connaître les pratiques de déplacement. L'enquête publique du PDM permet à chacun de donner son avis sur les solutions proposées pour l'avenir.

Ensuite, elles contribueront à améliorer la mobilité, la sécurité et la qualité de vie sur notre territoire.

#Orgon #TerredeProvenceAgglomération #GrandAvignon #Mobilité #EnquêtePublique

4 j'aime 3 partages

Mairie d'Orgon a limité qui peut commenter cette publication.

Publication de Mairie d'Orgon

Mairie d'Orgon

MOBILITÉ - DEUX ENQUÈTES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉPARER LES DÉPLACEMENTS DE DEMAIN

Deux démarches vont actuellement mener sur notre territoire afin d'améliorer les déplacements quotidiens et d'encourager une mobilité plus durable :

- Enquête publique - Plan de Mobilité 2025-2035
- Enquête publique pour préparer les déplacements de demain

Terre de Provence agglomération élabore son Plan de Mobilité (PDM) pour les prochaines années.

Ce document stratégique fixe les grandes orientations locales :

- Mobilités douces (marche, vélo, cheminement)
- Covoiturage et circulation
- Transports collectifs
- Stationnement, sécurité routière et impact environnemental

Enquête publique du 3 novembre au 5 décembre 2025

Mairie d'Orgon - dossier consultable pendant la durée de l'enquête

Demander à la mairie d'Orgon, place de la République, 84110 Orgon, ou par téléphone, de 8h00 à 12h00

Cette enquête permet à chacun d'exprimer ses observations et propositions sur les actions envisagées par Terre de Provence Agglomération.

En savoir plus : <https://www.terredprovence-agglo.com/PLAN-DE-MOBILITE-2025-2035>

Grande enquête mobilité ordonnée CEREMA - Bassin de vie d'Avignon

Parallèlement, une grande enquête mobilité, coordonnée par le Grand Avignon avec la participation de tous les partenaires du territoire, est également ouverte.

Objectif : mieux comprendre les déplacements réels des habitants sur 131 communes du bassin de vie d'Avignon pour adapter les projets de transport et d'aménagement.

Des permanences sont organisées pour être débrimées par téléphone ou à domicile.

Participation anonyme et confidentielle.

Les résultats de cette enquête viendront compléter les travaux du Plan de Mobilité 2025-2035, afin d'améliorer la mobilité, la sécurité et la qualité de vie sur notre territoire.

Plus d'informations : Page d'information du Grand Avignon

Ces deux démarches sont complémentaires. L'enquête publique permet de mieux connaître les pratiques de déplacement. L'enquête publique du PDM permet à chacun de donner son avis sur les solutions proposées pour l'avenir.

Ensuite, elles contribueront à améliorer la mobilité, la sécurité et la qualité de vie sur notre territoire.

#Orgon #TerredeProvenceAgglomération #GrandAvignon #Mobilité #EnquêtePublique

www.instagram.com/p/DQIV5CgCVXn/

Instagram

mairiedorgon • Suivre

La stratégie d'organisation des mobilités de Terre de Provence à horizon 2035

ENQUÊTE PUBLIQUE – PLAN DE MOBILITÉ 2025-2035

Terre de Provence Agglomération élabore son Plan de Mobilité 2025-2035 : un document stratégique qui fixe les orientations pour les dix prochaines années afin d'améliorer les déplacements sur l'ensemble du territoire :

- Mobilités douces (marche, vélo, cheminement)

2 J'aime il y a 7 jours

Connectez-vous pour aimer ou commenter.

Instagram

mairiedorgon • Suivre

MOBILITÉ - DEUX ENQUÈTES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉPARER LES DÉPLACEMENTS DE DEMAIN

Deux démarches sont en cours sur notre territoire pour préparer la mobilité de demain :

- Enquête publique - Plan de Mobilité 2025-2035
- Enquête publique pour préparer les déplacements de demain

Terre de Provence agglomération élabore son Plan de Mobilité pour les prochaines années.

Objet : mieux comprendre les déplacements sur l'ensemble du territoire

Thèmes abordés :

- Mobilités douces (marche, vélo, cheminement)
- Covoiturage et circulation
- Transports collectifs
- Stationnement, sécurité routière et impact environnemental

4 J'aime il y a 2 jours

Connectez-vous pour aimer ou commenter.

Orgon (Facebook & Instagram)

# Publication sur réseaux sociaux



## Communauté d'Agglomération Terre de Provence (Facebook)

Personnes qui ont partagé ça

Ludvine Ristaul  
29 octobre, 20:51

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Johanna Rodriguez  
30 octobre, 13:52

À partager et participer en masse !

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Yvan Ginoux  
8 novembre, 16:26

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

David Nougier  
5 novembre, 10:26

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Mairie De Saint-Andiol  
5 novembre, 15:28

Terre de Provence agglomération fait une enquête publique pour le Plan de Mobilité. Retrouvez toutes les informations s... En voir plus

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Certaines publications n'apparaîtront peut-être pas en raison de leurs paramètres de confidentialité

Personnes qui ont partagé ça

Maillane, l'âme de la Provence  
5 novembre, 09:15

PLAN DE MOBILITE 2025-2035 : 33 jours pour donner votre avis ! 🚴

Terre de Provence Agglomération prépare son Plan d... En voir plus

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Plus pertinents

Olivier Serkis  
Le registre n'est pas accessible  
Aucun des liens (register ou observation) cité dans la publication n'est accessible.

4 J'aime

Author Maillane, l'âme de la Provence  
Bonjour, ici les liens fonctionnent.. Cela est incompréhensible. Vous avez le dossier papier consultable en Mairie ainsi qu'un recueil de l'enquête. N'hésitez pas à venir ! Pour émettre un commentaire, essayez ce lien : <https://www.registre-numerique.fr/> En voir plus

REGISTRE-NUMERIQUE.FR  
Registre Numérique PLAN DE MOBILITÉ TERRE DE PROVENCE AGGLO

3 J'aime Répondre

Ville de Mollèges  
30 octobre, 14:21

Plan de mobilité de Terre de Provence agglomération : c'est le moment ou jamais de donner votre avis

Afficher la pièce jointe

6 J'aime

Afficher la pièce jointe

Personnes qui ont partagé ça

Edouard Nolorges  
29 octobre, 18:51

Donner votre avis sur le Plan des Mobilités de Terre de Provence agglomération 😊

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

MairedeNoves Informations  
5 novembre, 11:33

Tu es des Paluds si....

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

MairedeNoves Informations  
5 novembre, 11:33

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Ludivine Ristaul  
29 octobre, 20:51

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Johanna Rodriguez  
30 octobre, 13:52

À partager et participer en masse !

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Yvan Ginoux  
8 novembre, 16:26

Afficher la pièce jointe

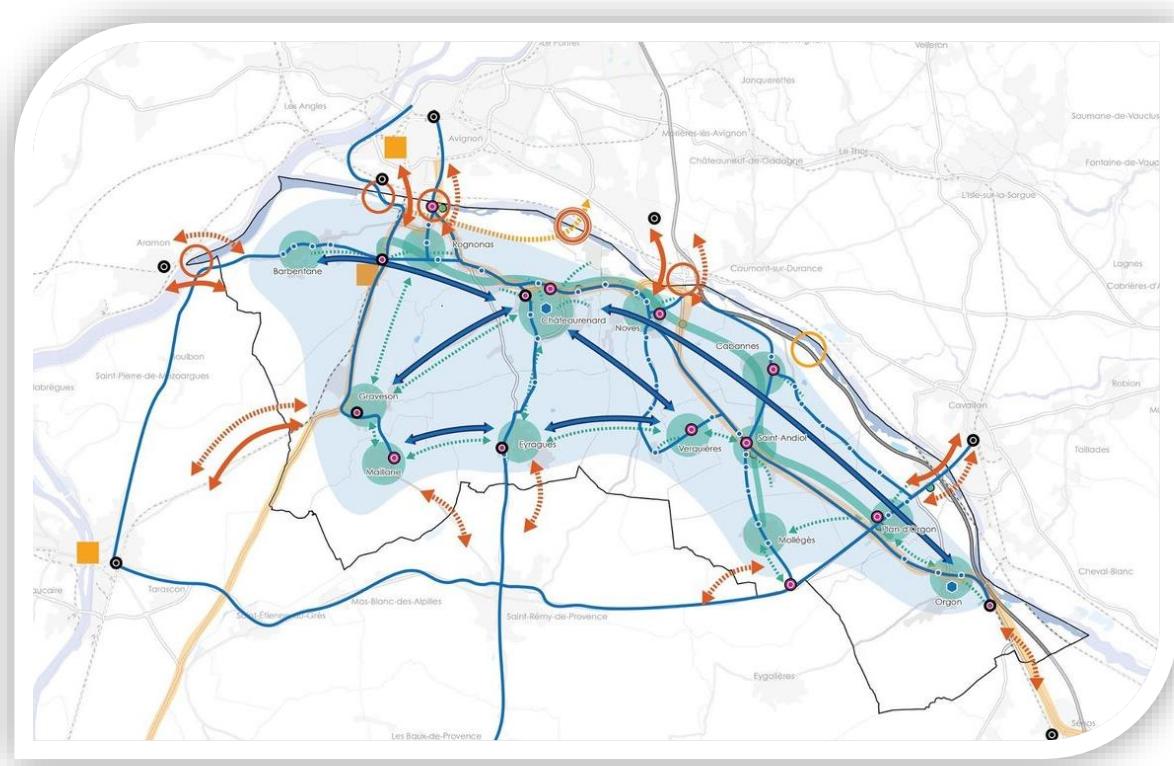
J'aime Partager

## Partage de liens (Facebook)



Communauté  
d'Agglomération

## Enquête Publique relative au projet de Plan de Mobilités 2025-2035



## PROCES-VERBAL DE SYNTHESE – ANNEXE 2

Pascal FAUCHER, Commissaire-Enquêteur  
9 décembre 2025

On trouvera ci-après l'ensemble des observations émises lors de l'enquête publique, dans l'ordre chronologique de leur inscription au registre numérique ou lors des permanences, accompagnées des commentaires apportés par le Commissaire Enquêteur.

## A. OBSERVATIONS PORTEES SUR LE REGISTRE NUMERIQUE OU PAR MAIL

### 1. Observations de Mme Flore X. (Cabannes – 09/11/2025)

L'observation porte sur les difficultés de relation entre Cabannes et Avignon mais, plus généralement, sur l'insuffisance du réseau de transport public, son absence d'identité et les difficultés du public à obtenir des informations sur les lignes de car.

#### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution est pertinente et va dans le sens de la création d'un réseau de transport collectif propre à Terre de Provence (action 1.1.2) et d'une meilleure information sur les lignes (action 6.1.2).*

### 2. Observations de Mme Sophie FABERT (Barbentane – 09/11/2025)

L'observation porte sur les difficultés à se déplacer en transport collectif pour se rendre à divers générateurs de déplacements (lycée d'Avignon, activités associatives à Rognonas ou Châteaurenard, gare d'Avignon-TGV, etc.). Une solution unique interne à Terre de Provence est souhaitée.

#### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Comme la précédente, cette contribution va dans le sens de la création d'un réseau de transport collectif propre à Terre de Provence (action 1.1.2), et de la mise en œuvre d'une plateforme locale de covoiturage (action 2.2.1).*

### 3. Observations de M. Emmanuel VERRIER (Châteaurenard – 10/11/2025)

L'observation porte sur les conséquences de l'abandon de la tranche 2 de la LEO, et notamment l'idée développée dans la presse d'une liaison entre la fin de LEO1 et la RD571 au nord de Rognonas, qui entraînerait un surcroît de circulation dans Châteaurenard. Il serait alors souhaité une limitation contraignante du trafic, tant VL que PL, sur la RD571.

#### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution souligne l'absence de projet alternatif à la tranche 2 de la LEO. Toutefois, le Plan de Mobilités de Terre de Provence propose une liaison entre les pont de Rognonas et le pont de Bonpas (action 5.1.2) ; mais ces réflexions doivent s'inscrire dans la réalisation rapide d'une vaste étude routière sur le sud d'Avignon, qui pourrait être un préalable aux actions du volet 5.1 « trafic routier » du PDM.*

#### 4. Observations de Mme Joséphine THIRION (Barbentane – 10/11/2025)

L'observation souligne l'insuffisance du réseau de transport collectif sur le territoire. Elle préconise l'ouverture de la gare de Barbentane-Rognonas sous forme de pôle d'échanges multimodal, mais aussi l'amélioration des services de transport collectif sur tout le territoire.

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution va dans le sens de l'action 2.1.1 du PDM relative à la réouverture de la gare de Barbentane, et reprend les arguments des observations 1 et 2 ci-avant.*

#### 5. Observations de Mme Lisa DAMANT (Châteaurenard – 14/11/2025)

Cette observation développe quatre points :

- amélioration de la circulation autour du pont de Bonpas et création d'un BHNS reliant Châteaurenard et Noveaux aux zones d'activités du sud d'Avignon (Agroparc)
- préconisations complémentaires à l'ouverture de la gare de Barbentane (disponibilité de sillons ferroviaires, correspondances en gare d'Arles vers Marseille)
- préconisations complémentaires au développement d'itinéraires cyclables, notamment en termes de compatibilité avec l'usage agricole de certains chemins
- amélioration de l'offre ferroviaire en direction de Marseille et Avignon, et création de lignes de BHNS

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution valide plusieurs actions du PDM et préconise des compléments qui pourront être intégrés au PDM, ou à sa version ultérieure (2035-2045).*

#### 6. Observations de Mme Isabelle X (Barbentane – 14/11/2025)

Plusieurs propositions sont énoncées :

- création d'une navette électrique reliant Barbentane, Châteaurenard et Rognonas à la gare d'Avignon-TGV
- accroître la desserte en TC de Barbentane vers Avignon
- création d'une piste cyclable sécurisée dans l'emprise de la LEO
- élargissement de la piste cyclable sur la RD35, au détriment des voies automobiles

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution valide les objectifs du projet de PDM et vise à étendre celui-ci en préconisant des compléments qui pourront être intégrés au PDM, ou à sa version ultérieure (2035-2045).*

## 7. Observations de Mme Joséphine THIRION (Barbentane – 16/11/2025)

Cette seconde contribution de Mme THIRION porte sur l'amélioration des déplacements à vélo, par une plus grande considération à apporter aux cyclistes et une plus grande cohérence dans la réalisation et la gestion des aménagements cyclables.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution semble avoir ignoré, ou sous-estimé, le poids très important pris par la question des aménagements cyclables dans le projet de PDM.*

## 8. Observations de M. Jean-Luc BONNIER (Rognonas – 19/11/2025)

Le requérant s'exprime au nom du collectif d'usagers « CollPassPont », pour réclamer la sécurisation du pont de Rognonas pour les cyclistes et les piétons, en privilégiant la création d'une passerelle bidirectionnelle (dossier technique à l'appui).

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le projet d'aménagement du pont de Rognonas figure dans le plan d'actions du PDM 2025-2035 (action 3.4.2).*

## 9. Observations de Mme Cécile X. (Graveson – 19/11/2025)

Cette personne évoque les bouchons quotidiens pour se rendre dans les zones d'emplois d'Avignon Sud, et réclame la poursuite de la LEO, en y incluant des voies pour les bus et les vélos.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution est évidemment pertinente, et le PDM 2025-2035 propose d'étudier la faisabilité d'un nouveau franchissement de la Durance pour pallier l'abandon éventuel de la poursuite de la LEO (action 5.1.1).*

## 10. Observations de Mme Laure X. (Barbentane – 20/11/2025)

La requérante souhaite davantage de bus vers les lycées privés d'Avignon.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette requête, très ciblée, n'est pas recevable en l'état : le réseau de transport public ne saurait privilégier une destination précise. En revanche, le PDM 2025-2035 cherche à développer les transports publics vers Avignon, même s'il est rappelé que l'Autorité décisionnaire est (pour l'instant) la Région SUD et non TPA.*

## 11. Observations de M. Michel X. (Rognonas – 20/11/2025)

Le requérant soutient le développement du ferroutage pour limiter la circulation des poids lourds sur les routes.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette requête est pertinente, mais relève davantage d'une logique nationale, portée par des acteurs à large périmètre d'action (Etat, Régions concernées, opérateurs tels que Fret SNCF), que d'une logique locale comme le porte le PDM 2025-2035. Toutefois, la création d'une plateforme de ferroutage sur le site de la gare de Barbentane (action 5.2.4) va dans le sens réclamé.*

## 12. Observations de Mme Marielle CHAUVET (Barbentane – 20/11/2025)

La requérante attire l'attention sur les déplacements à pied, en soutenant quatre types de projets :

- améliorer les itinéraires piétons dans Barbentane, en les dotant d'une signalétique adaptée ;
- lancer des « défis citoyens TCAP » visant à changer les comportements des familles ;
- sensibiliser les adhérents d'associations sportives aux changements de comportements ;
- mettre en place un Pédibus à l'école des Moulins.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette requête, très locale, peut faire l'objet d'actions à insérer dans le PDM, d'autant plus si des acteurs identifiés se mobilisent pour leur mise en œuvre, en concertation avec la Mairie de Barbentane.*

## 13. Observations de M. Roméo X. (Châteaurenard – 21/11/2025)

Cette personne évoque la circulation difficile sur le boulevard Genevet à Châteaurenard, et réclame la poursuite de la LEO.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution est évidemment pertinente, et le PDM 2025-2035 propose d'étudier la faisabilité d'un nouveau franchissement de la Durance pour pallier l'abandon éventuel de la poursuite de la LEO (action 5.1.1).*

## 14. Observations de Mme Adèle X. (Barbentane – 21/11/2025)

Cette personne réclame le développement de liaisons cyclables sécurisées entre Barbentane et Avignon, et notamment l'aménagement de la RD35.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le projet d'aménagement de la RD35 figure dans le plan d'actions du PDM 2025-2035 (action 3.3.1).*

## 15. Observations de Mme Laurianne CHABAUD (Châteaurenard – 20/11/2025)

La requérante attire l'attention sur les déplacements doux, en soutenant trois types de projets :

- améliorer et sécuriser davantage d'itinéraires cyclables ;
- sécuriser également les itinéraires piétons ;
- sensibiliser les piétons et cyclistes au port de vêtements clairs et visibles.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette requête va dans le sens porté par le PDM 2025-2035 d'une valorisation des déplacements doux.*

## 16. Observations de Mme Marjolaine X. (Rognonas – 23/11/2025)

La requérante réclame la réalisation de pistes cyclables sécurisées autour de Rognonas (vers Barbentane et Graveson), mais aussi à Châteaurenard et en traversée de la Durance vers Avignon centre et Avignon-TGV. Incidemment, la réouverture de la gare de Barbentane est également souhaitée.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Les projets évoqués figurent dans le plan d'actions du PDM 2025-2035.*

## 17. Observations de M. Jean-Pierre DAUDET (Châteaurenard – 24/11/2025)

La contribution est un plaidoyer pour le « c'était mieux avant », regrettant la disparition du mode ferroviaire, tant pour les personnes que les marchandises. Le requérant souhaite que l'étoile ferroviaire avignonnaise soit complétée par la ligne Orgon-Barbentane-Avignon. En attendant, il est recommandé l'usage du vélo pour les déplacements courts.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le PDM 2025-2035 préconise la réouverture de la gare de Barbentane (action 2.1.1), et axe une grande partie de ses actions sur l'usage du vélo (volet 3).*

## 18. Observations de Mme Christine X. (Barbentane – 24/11/2025)

La contribution, très courte, vise à réclamer un cheminement piétons sécurisé entre la rue du Petit Castel et le centre-ville de Barbentane.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le PDM 2025-2035 préconise l'aménagement des espaces publics au profit des modes actifs (volet 4 du PDM) ; cette action pourra être retenue après concertation avec la Mairie de Barbentane.*

## 19. Observations de M. Florian X. (Rognonas – 26/11/2025)

La contribution porte sur la circulation sur l’avenue Joseph-Callet à Rognonas, dont l’importance des flux et la vitesse nuisent à la sécurité des usagers vulnérables que sont les cyclistes et les piétons. Le requérant préconise la mise en place de dispositifs visant à réduire la vitesse des automobiles.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le PDM 2025-2035 prévoit l’aménagement de la RD570n (action 3.3.1), ainsi que la réduction de vitesse sur certains axes (action 5.1.4) ; la contribution propose une mesure d’accompagnement de ces actions qui mérite d’être étudiée, en concertation avec la Mairie de Rognonas.*

## 20. Observations de Mme Suzie RUDLING (Châteaurenard – 26/11/2025)

La contribution porte sur six points :

1. la poursuite de la LEO, pour soulager la circulation à Châteaurenard ;
2. la création d'une application locale de mise en relation pour le covoiturage ;
3. l'amélioration de l'offre de transport collectif l'été (festivals) et le week-end ;
4. la création d'une liaison en transport collectif vers la gare de Tarascon ;
5. la création d'une « Maison du Vélo » ;
6. la mise en place de campagnes de sensibilisation et de communication sur la sécurité des cyclistes et piétons.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Sur ces différents points, le PDM 2025-2035 prévoit :*

1. *l'étude d'une alternative à la tranche 2 de la LEO (action 5.1.1) ;*
2. *la mise en place d'une plateforme de covoiturage (action 2.2.1) ;*
3. *l'amélioration de l'offre de transport public (volet 1 en général) et spécifiquement sur les événements culturels (action 1.2.4) ;*
4. *le développement d'une offre inter-réseaux (action 1.2.2) ;*
5. *rien sur une Maison du Vélo ;*
6. *la réalisation d'un plan de communication sur les pratiques alternatives (action 6.4.1).*

## 21. Observations de Mme Marielle CHAUVET (Barbentane – 26/11/2025)

Cette seconde contribution de Mme CHAUVET porte sur trois points :

1. la mise en œuvre d'aménagements cyclables internes à la commune pour faciliter l'usage quotidien du vélo ;
2. idem pour les itinéraires vers les communes voisines ;
3. la sensibilisation du public sur les multiples intérêts à pratiquer le vélo au quotidien, par la mise en place d'actions du type « Mise en selle des Publics ».

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Sur ces différents points, le PDM 2025-2035 prévoit des actions d'aménagement (volet 3) et de communication (volet 6) répondant à la requête.*

## 22. Observations de Mme Alberte X. (Rognonas – 26/11/2025)

Cette contribution, déposée au nom du collectif « CollPassPont », valide l'essentiel du plan d'actions du PDM 2025-2035, et recommande de s'inspirer des « bonnes pratiques » de territoires voisins ou semblables. Elle reprend plusieurs points du PDM (nécessité d'un franchissement supplémentaire de la Durance, développement d'une offre de TC cadencée, création de parcs-relais, plateforme de covoiturage, valorisation de la mobilité active dès le plus jeune âge, plan de communication multi-supports, etc.).

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Sur ces différents points, le PDM 2025-2035 apporte des réponses à la requête.*

## 23. Observations de Mme Bernadette CABOURET (Barbentane – 26/11/2025)

Mme CABOURET a déposé sa requête à la fois sur le Registre Numérique et sur le registre papier lors de la permanence du Commissaire Enquêteur en Mairie de Barbentane le 27/11/2025, pour le compte de l'association Habilis. La contribution souligne la position « finistérienne » de la commune de Barbentane, et la nécessité de développer un réseau performant de transport collectif pour pallier cet enclavement. En particulier, la desserte de la gare Avignon-TGV n'est pas assurée, alors même que des cars du réseau LIO traversent la commune et permettraient une telle liaison. Un deuxième point concerne la création d'une plateforme locale de covoiturage, en attente et en complément du déploiement de l'offre de transport collectif. Un troisième point concerne la sécurité des déplacements en modes actifs, notamment sur la route de Boulbon, très fréquentée par les voitures. Enfin, un quatrième point concerne le maillage des itinéraires cyclables, qui pourrait permettre de rompre l'isolement de la commune de Barbentane.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Sur ces différents points, le PDM 2025-2035 apporte des réponses à la requête, par des actions qui devront être mises en œuvre en concertation avec la Mairie de Barbentane.*

## 24. Observations de M. Chris X. (Châteaurenard – 27/11/2025)

Cette contribution, déposée au nom d'une association (laquelle ?), vise à mettre en place des liaisons cyclables sécurisées sur tout le territoire.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution semble avoir ignoré, ou sous-estimé, le poids très important pris par la question des aménagements cyclables dans le projet de PDM.*

## 25. Observations de M. Stéphane SAMMARTINO (Rognonas – 27/11/2025)

Cette contribution, déposée par un personnel de l’Université d’Avignon, met en évidence les points noirs de la liaison cyclable entre Rognonas et Agroparc : rond-point de Rognonas – traversée du pont (notamment par fort Mistral) – indiscipline des automobilistes – berges de la Durance (multiples crevaisons).

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le PDM prévoit de traiter les points durs et traversées (action 3.2.1), d’aménager le pont de Rognonas (action 3.4.2) et de mettre en place des actions de sensibilisation et de communication en faveur des modes actifs (action 6.1.1).*

## 26. Observations de M. Pascal LAIR (Châteaurenard – 27/11/2025)

Cette contribution, comme la précédente, met en évidence les points noirs du réseau cyclable : pont de Rognonas – pont de Bonpas – traversée de Noves – ronds-points (dont celui de Noves).

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le PDM prévoit de traiter les points durs et traversées (action 3.2.1) et d’aménager le pont de Rognonas (action 3.4.2) et de Bonpas (action 3.4.4).*

## 27. Observations de Mme Isabelle X. (Barbentane – 28/11/2025)

Cette contribution porte sur l’aménagement d’une plateforme multimodale de ferroutage autour de la gare de Barbentane (action 5.2.4), et soulève la question des impacts environnementaux de ce projet, baptisé « Terminal Ouest Provence ».

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le PDM intègre une évaluation environnementale globale de l’ensemble des actions ; mais chaque projet important fera l’objet, préalablement à sa mise en œuvre, d’une évaluation environnementale ad hoc, voire d’une enquête publique spécifique si la réglementation l’impose.*

## 28. Observations de M. Florian JAFFUEL (Rognonas – 28/11/2025) – par mail

Cette contribution, transmise par mail, déplore l'absence de permanence du Commissaire Enquêteur dans sa commune, et regrette des horaires inadaptés pour les permanences, ne permettant pas aux actifs de s'y rendre.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*L'enquête publique a été organisée en prévoyant 7 permanences au total ce qui, pour un territoire de 60 000 habitants, est exceptionnel. De plus, ces permanences ont été organisées dans des communes réparties de la manière la plus équitable sur le plan géographique : une à Châteaurenard, commune la plus peuplée – deux à l'ouest (Barbentane et Graveson) – deux à l'est (Orgon et Nove) – deux au siège de l'agglomération, au centre de celle-ci à Eyragues. De plus, chaque mairie dispose d'un dossier consultable tous les jours durant la période d'enquête publique, et d'un registre papier où chacun peut déposer ses contributions. Quant aux horaires, ils sont tributaires des horaires d'ouverture des mairies. En conséquence, cette contribution n'est pas recevable.*

## 29. Observations de Mme Sofia X. (Châteaurenard – 28/11/2025)

Cette contribution concerne la dangerosité de la circulation automobile, et souhaite la mise en place de dispositifs ralentisseurs.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le PDM prévoit des aménagements visant à limiter la vitesse automobile (action 5.1.4).*

## 30. Observations de M. Rémi X. (Barbentane – 30/11/2025)

Cette contribution concerne les points noirs du réseau cyclable, notamment sur la liaison Barbentane-Avignon : rond-point du Mas du Temple, giratoire du Moulin, pont de Rognonas. Il est suggéré d'aménager une bande cyclable sur le pont de la LEO. D'autres aménagement sont préconisés (améliorer la signalisation dans les zones 30 de Barbentane et Rognonas, prévoir des arceaux et des ombrières pour le stationnement des vélos à l'école des Moulins).

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le PDM prévoit de traiter les points durs et traversées (action 3.2.1) et d'aménager le pont de Rognonas (action 3.4.2). Il prévoit également de prolonger la voie verte vers Barbentane (action 3.2.2), d'aménager un franchissement sur le pont de la LEO (action 3.4.3), de développer le stationnement vélo adapté autour des générateurs de déplacements tels que les écoles (action 3.5.1) et de mettre en place un jalonnement uniforme (action 3.5.2).*

### 31. Observations de Mme Claire X. (Barbentane – 03/12/2025)

Cette observation se décline en 10 points :

- soutien au projet de réouverture de la gare de Barbentane pour les voyageurs ...
- ... mais opposition au projet de plateforme de ferrouillage sur ce même site
- soutien à une piste cyclable sur le tracé de la LEO et plus généralement à un réseau cyclable sécurisé vers Avignon et ses pôles d'intérêt (gare TGV, centre-ville, zone de Courtine)
- soutien à un parking de covoiturage en amont du pont de Rognonas
- opposition aux projets routiers alternatifs à la LEO (entre Rognonas et Châteaurenard)
- demande d'une meilleure prise en compte des nuisances sonores de la LEO et de la RD35
- opposition à une voie cyclable le long de la RD35, mais souhait d'une alternative le long de la Durance
- opposition à une voie cyclable sur le pont de Bonpas
- soutien à l'aménagement cyclable du pont d'Aramon
- question sur le devenir du marché des producteurs de Châteaurenard

#### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution vient en soutien de plusieurs actions du PDM, mais s'oppose globalement aux projets générateurs de trafics routiers (création de voies nouvelles alternatives au prolongement de la LEO) ou jugés dangereux (certains aménagements cyclables). L'opposition à la plateforme de ferrouillage est de ce fait peu cohérente.*

### 32. Observations de Mme Claire X. (Barbentane – 03/12/2025) – par mail

Cette observation, transmise par mail, est un doublon de la précédente.

### 33. Observations de Mme Claire KETTERER (Barbentane – 03/12/2025) – par mail

Cette observation, transmise par mail, est adressée au nom des associations ADER et APPRE, représentées respectivement par M. CHANSIGAUD, Président, et M. RANGON, Co-Président. Elle se résume en trois points :

- opposition à des voies mixtes vélo-véhicules routiers, un réseau cyclable séparé présentant de meilleures garanties de sécurité
- le plan du MIN de Châteaurenard présenté dans le dossier (p. 207) est erroné, et les projets routiers de substitution à la LEO ne sont pas réalisables du fait de leur impact environnemental
- le projet de plateforme de ferrouillage en gare de Barbentane est jugé irréaliste, du fait de la présence d'une plateforme multimodale en zone de Courtine

#### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Les évaluations environnementales des projets seront réalisées, en temps opportun, lors des études préalables desdits projets, et l'on ne peut pas préjuger à ce jour de leurs résultats. Quant aux itinéraires cyclables, s'il est vrai que des itinéraires indépendants sont « idéaux » pour les cyclistes, ils ne sont pas toujours faisables et des itinéraires sur des voies mixtes sont préférables à pas d'itinéraire du tout.*

**34. Observations de M. Philippe CHANSIGAUD (Tarascon – 03/12/2025)**

Cette observation du président de l'association ADER vient en doublon de la précédente.

**35. Observations de M. Philippe CHANSIGAUD (Tarascon – 03/12/2025)**

Cette observation vient en « triplon » des deux précédentes.

**36. Observations de Mme Camille THERON (Barbentane – 03/12/2025)**

Cette observation souligne la difficulté d'accéder à la gare TGV à vélo depuis Barbentane, et l'absence de services de transport collectif le week-end. Elle réclame également la mise en place d'un service local de covoiturage.

***Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur***

*Le PDM prévoit plusieurs actions susceptibles de satisfaire cette requête : aménagement cyclable du pont de la LEO (action 3.4.3), développement d'une offre de TC propre à Terre de Provence (actions 1.1.1 à 1.1.6), développement du covoiturage (action 2.2.1).*

**37. Observations de Mme Anne DI NICOLA (Barbentane – 03/12/2025)**

Cette observation vise à soutenir la réouverture de la gare de Barbentane et le développement d'un « véritable RER métropolitain », d'une part, et à déployer des pistes cyclables sécurisées, d'autre part.

***Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur***

*Le PDM prévoit l'étude d'un pôle d'échanges lié à la réouverture de la gare de Barbentane et au développement du SERM d'Avignon (action 2.1.1), ainsi que d'importants aménagements du réseau cyclable (volet 3).*

**38. à 41 – Observations de Sabine X., Didier X., Virginie X. et Claude X. (Barbentane – 03/12/2025)**

Ces observations, lapidaires, presque identiques et déposées à quelques minutes d'intervalle sur le registre numérique, expriment une position « contre la réouverture de la gare de Barbentane », sans aucun développement.

***Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur***

*Le Commissaire Enquêteur aurait apprécié que ces contributions soient argumentées.*

## 42. Observations de Mme Marion X. (Barbentane – 03/12/2025)

Cette observation se positionne en faveur de la réouverture aux voyageurs de la gare de Barbentane, mais en opposition à la création d'une plateforme de ferroulage, à cause des nuisances occasionnées.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette contribution, parfaitement recevable.*

## 43. Observations de Mme Agathe X. (Barbentane – 03/12/2025)

La contribution soutient plusieurs projets inscrits au PDM qu'elle considère comme « très urgents » :

- réouverture de la gare de Barbentane avec parking-relais
- piste cyclable le long de la RD35 + sécurisation de l'entrée de ville pour les piétons
- parking-relais + navette au sud du pont de Rognonas

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le Commissaire Enquêteur prend note du soutien à ces actions.*

## 44. Observations de M. Paul X. (Barbentane – 04/12/2025)

La contribution est une succession de « oui » et de « non » à certaines actions du PDM :

- oui à la réouverture de la gare de Barbentane avec une offre correcte de liaisons ferroviaires, un parking gratuit, un rabattement en car et des protections acoustiques pour les riverains
- non à la plateforme de fret, à cause du trafic de poids lourds généré et des nuisances afférentes
- oui au développement d'une offre structurante de transport collectif et à la mise en place d'une tarification unique
- oui au développement des pistes cyclables et des voies vertes
- non à la voie de bus sur le pont de Bonpas
- non à une passerelle au-dessus des voies à Barbentane
- oui à un éclairage des zones sensibles et des passages piétons, tout en limitant la pollution lumineuse

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le Commissaire Enquêteur prend note de la contribution du requérant, qui argumente ses prises de position.*

#### 45. Observations de Mme Aurélie X. (Barbentane – 04/12/2025)

La contribution s'oppose à la construction de parkings en centre-ville et à la création d'une double voie sur l'avenue Bertherigues, et milite pour une piétonisation du centre-ville, avec parkings relais et navettes électriques, dans le but de renforcer l'hospitalité du village.

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Il ne semble pas que le PDM prévoie des parkings en centre-ville de Barbentane, ni la mise à double sens de l'avenue Bertherigues (seule une zone 30 est prévue : action 3.2.2).*

#### 46. Observations de Mme Sylvie MENVIELLE (Barbentane – 04/12/2025)

La contribution s'insurge contre l'imperméabilisation des sols et la réduction des surfaces d'exploitation agricole.

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution n'a pas de lien direct avec le PDM : parle-t-elle du projet de pôle multimodal et de plateforme de fret à la gare de Barbentane ? d'autres sujets ?*

#### 47. Observations de Mme Aurélia LALLEMAND (Barbentane – 04/12/2025)

La contribution réclame une liaison cyclable entre Barbentane et la gare Avignon-TGV ainsi que la zone de Courtine, ainsi que des aménagements limitant la vitesse automobile en traversée du village.

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution va dans le sens de la création d'une bande cyclable sur le pont de la LEO (action 3.4.3), et des aménagements de sécurité (action 5.1.4).*

#### 48. Observations de Mme Marion GIRARD (Barbentane – 04/12/2025)

La contribution est favorable à la réouverture au trafic voyageurs de la gare de Barbentane, mais s'oppose à la création d'une plateforme de fret, susceptible de dénaturer le paysage et de produire des nuisances.

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette contribution, parfaitement recevable.*

#### 49. Observations de Mme Nicole X. (Barbentane – 04/12/2025)

« AVIS NEGATIF » est la seule mention de cette « contribution ».

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur : SANS COMMENTAIRE.**

## 50. Observations de Mme Emma BOJ (Barbentane – 04/12/2025) – par mail

La contribution part du constat que la voiture reste le mode de déplacements le plus fiable et le plus pratique. Toutefois, elle se dit favorable à la réouverture de la gare de Barbentane, au développement du covoiturage et à la création de parkings relais avec navettes.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Certes, la voiture est sans doute encore le mode le plus pratique dans les déplacements entre villages, mais la contribution n'évoque pas les impacts de ce mode sur la qualité de l'air, sur la pollution et autres nuisances, ainsi que sa contribution à l'effet de serre et donc au réchauffement climatique.*

## 51. Observations de Mme Sabine BERY (Barbentane – 04/12/2025)

La contribution s'oppose au « projet de la gare » (la création d'une plateforme de fret, peut-on supposer) et à la création d'une zone artisanale, qui vont imperméabiliser les terrains et générer des risques d'inondation. La requérante avait déjà exposé ce même point de vue dans la contribution 38.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution est considérée comme un doublon, et ne sera donc pas prise en compte.*

## 52. Observations de M. Didier X. (Barbentane – 04/12/2025)

Cette contribution est identique à la précédente, ainsi qu'à la contribution 39. du même requérant.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution est considérée comme un doublon, et ne sera donc pas prise en compte.*

## 53. Observations de M. Serge X. (Barbentane – 04/12/2025)

Cette contribution plaide pour la réouverture de la gare de Barbentane aux voyageurs, mais pas à la création d'une plateforme fret et d'une zone d'activités. Le requérant souhaite également des actions d'envergure de promotion de l'usage du vélo, couplées à des aménagements cyclables. L'accès à l'école des Moulins doit être étudié pour éviter le flux de voitures (navettes). Une réhabilitation de la route longeant le contre-canal est également évoquée, qui limiterait le transit au centre de Barbentane.

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution va dans le sens de plusieurs actions du PDM, et propose quelques actions complémentaires compatibles avec la stratégie poursuivie par TPA.*

#### 54. Observations de M. Serge X. (Barbentane – 05/12/2025) – par mail

Ce complément à la contribution précédente porte sur l'opportunité d'une passerelle permettant aux vélos de franchir la Durance vers Avignon.

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution constitue une alternative à la réalisation d'aménagements cyclables sur le pont de Rognonas (action 3.4.2) ou sur l'ouvrage de la LEO (action 3.4.3), qui mérite d'être étudiée.*

#### 55. Observations de Mme Cécile X. (Barbentane – 05/12/2025)

La contribution concerne essentiellement la gare de Barbentane, dont elle approuve la réouverture aux voyageurs (sous réserve d'une offre TER suffisante et d'un aménagement complémentaire de parking relais) mais réprouve l'idée d'y réaliser une plateforme de ferrouillage. D'autres points sont évoqués :

- souhaite d'une offre de bus conséquente, notamment vers la gare Avignon-TGV
- souhaite d'une tarification adaptée
- doute sur l'opportunité d'une voie bus sur le pont de Bonpas
- approbation de l'idée d'un échangeur sur l'A7 à Cabannes
- accord sur les aménagements cyclables programmés (notamment sur le pont d'Aramon, mais aussi en termes de signalétique)

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution va plutôt dans le sens des actions proposées dans le PDM, même si certaines font l'objet d'un avis négatif (plateforme de ferrouillage, voie bus sur le pont de Bonpas).*

#### 56. Observations de Mme Dominique X. (Barbentane – 05/12/2025) – par mail

La requérante souhaite une circulation apaisée dans la traversée de Barbentane par différents aménagements, ainsi qu'une voie douce pour accéder à l'école des Moulins. Elle se positionne également en faveur de la réouverture aux voyageurs de la gare de Barbentane.

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Pas de commentaire particulier.*

#### 57. Observations de Mme Chantal X. (Barbentane – 05/12/2025) – par mail

La contribution porte sur le développement d'un réseau de navettes vers la gare Avignon-TGV. La requérante se prononce en faveur de la réouverture aux voyageurs de la gare de Barbentane, et sur divers aménagements cyclables (RD35, pont d'Aramon, pont de la LEO).

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Pas de commentaire particulier.*

## 58. Observations de Mme Marielle CHAUVET (Barbentane – 05/12/2025)

Il s'agit de la troisième contribution de Mme CHAUVET, qui développe ici l'idée de positionner la commune de Barbentane comme commune pilote en matière de gestion de la mobilité. Par exemple, elle suggère que son association réalise une enquête auprès des habitants sur leurs pratiques et leurs besoins de déplacements, et en déduise les projets à mettre en place rapidement, en attendant la réalisation des projets plus structurants (ex. de la réouverture de la gare de Barbentane).

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution est intéressante, et témoigne de l'implication forte du tissu associatif sur la commune de Barbentane. L'idée de faire de celle-ci une commune-pilote peut être retenue, à condition toutefois qu'elle ne vise pas à se substituer aux prérogatives de la Communauté d'Agglomération.*

## 59. Observations de M. Richard HARDOUIN (Marseille – 05/12/2025)

Cette contribution est émise au nom de la Fédération France Nature Environnement 13, en lien avec l'association Ligue de Défense des Alpilles. Elle salue le travail conduit dans l'élaboration du Plan de Mobilités et valide globalement la stratégie poursuivie. Elle émet plusieurs observations :

- les mesures en faveur des transports collectifs sont jugées « incertaines », et celles qui conduisent à restreindre l'usage de la voiture « peu nombreuses »
- l'insuffisance des impacts (notamment vis-à-vis des objectifs du SRADDET) est soulignée
- le projet cyclable (volet 3) devrait davantage s'appuyer sur l'axe « La Durance à vélo », et concentrer les franchissements de la Durance sur le pont de Rognonas, tout en sécurisant les points noirs et en privilégiant les routes secondaires pour développer les itinéraires cyclables
- le réseau de transport collectif doit être fortement développé, notamment sur l'axe est-ouest, en prévoyant des aménagements spécifiques (priorité aux feux, voies réservées aux abords des carrefours) et en communiquant fortement sur le réseau
- la réouverture de la gare de Barbentane aux voyageurs est approuvée, au contraire de la création d'une plateforme de ferrouage

### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*La contribution de la FNE13 est globalement favorable au projet de Plan de Mobilité, même si la fédération joue son rôle d'aiguillon pour en demander « toujours plus » en faveur du report modal.*

**60. et 61. Observations de Mme Iris X. (Barbentane – 05/12/2025)**

La requérante, dans une première contribution, déplore l'insuffisance du réseau de transport collectif, notamment la fréquence trop faible et les horaires inadaptés, qui incitent à se rabattre sur la voiture particulière, le vélo étant jugé trop dangereux et le covoiturage peu pratique. Dans sa seconde contribution, elle reprend à son compte les propositions de l'association Habilis (cf. 23.) et recopie intégralement la contribution 31. de Claire X.

**Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*La contribution partage le constat établi dans le diagnostic du PDM, et réclame une solution globale, tenant davantage compte des besoins et aspirations des usagers. La contribution 61. sera considérée comme un doublon de la contribution 31.*

**62. Observations de M. Adrien KETTERER (Barbentane – 05/12/2025)**

Cette contribution est un doublon de la contribution 31.

**Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution ne sera pas prise en considération.*

**63. et 64. Observations de M. Georges LIOTARD (Châteaurenard – 05/12/2025)**

Cette contribution est déposée au nom de l'association « Château à vélo et autres roues libres » ; elle s'accompagne d'une proposition d'aménagements cyclables sur le territoire de l'agglomération, à partir des sept boucles cyclotouristiques présentes sur Terre de Provence. Les propositions se déclinent classiquement en pistes cyclables lorsque cela est possible, en aménagements réducteurs de vitesse pour les véhicules motorisés dans le cas contraire. Une série d'aménagements ponctuels sont identifiés comme souhaitables (RD35 vers Tarascon, RD30 au sud de Nove, ponts de Rognonas, de Bonpas et d'Aramon, passage au-dessus des voies au niveau de la gare de Barbentane). Enfin, le développement du réseau de transport collectif, pour les déplacements plus longs, est jugé nécessaire. La contribution 64., transmise par mail, est identique et sera donc considérée comme un doublon de la 63.

**Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Cette contribution apparaît en accord total avec le plan d'actions du Plan de Mobilité de TPA.*

## B. OBSERVATIONS PORTEES SUR LES REGISTRES PAPIER A LA DISPOSITION DU PUBLIC EN MAIRIE

### 1. Observations de Mme Joséphine THIRION (Barbentane – 27/11/2025)

Mme THIRION a déjà déposé deux requêtes sur le Registre Numérique, et en dépose une troisième sur le registre papier lors de sa visite à la permanence du Commissaire Enquêteur en Mairie de Barbentane le 27/11/2025. Cette troisième requête vise à formuler quelques propositions concrètes pour améliorer la mobilité quotidienne des habitants, Barbentane se positionnant en commune « pilote » :

- mise en place d'un plan de circulation douce, notamment pour faciliter les relations entre le haut et le bas du village ;
- mise en place d'un système de location ou de mise à disposition de vélos électriques, voire d'un ascenseur vers la partie haute du village ;
- création de parkings extérieurs au centre-bourg reliés à celui-ci par des navettes ;
- création d'un système de transport à la demande ;
- création de services de TC vers la gare Avignon-TGV.

#### ***Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur***

*Ces propositions, complémentaires aux actions du PDM 2025-2035, pourraient être envisagées à titre expérimental, en concertation avec la commune de Barbentane.*

### 2. Observations de Mme Bernadette CABOURET (Barbentane – 27/11/2025)

Mme CABOURET vient déposer un document qu'elle a déjà joint à sa requête sur le registre numérique (cf. requête n°23 dans le chapitre précédent).

### 3. Observations de M. Christian LEDOUX (Plan d'Orgon – 27/11/2025)

La contribution souligne « l'excellent rapport » présenté et la stratégie visant à un report modal de la voiture vers les modes actifs et les transports collectifs.

#### ***Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur***

*Aucun commentaire.*

#### 4. Observations de M. Guy SIMON ( registre Rognonas – 01/12/2025)

M. SIMON est l'ancien Directeur Départemental de l'Equipement de Vaucluse et a managé le dossier de DUP de la LEO. Ses observations portent sur différents points :

- difficultés de consultation du dossier. Il est souligné l'importance du dossier (« plus de 200 pages ») et sa difficulté à le lire sur une « table de petite taille »
- inadéquation du périmètre du PDM. Le requérant considère que le périmètre pertinent doit englober l'agglomération d'Avignon avec laquelle TPA a des relations très fortes
- gouvernance des actions. Plusieurs actions sortent du strict domaine de compétences d'une Communauté d'Agglomération (création d'un nouvel échangeur, franchissement de la Durance, etc.)
- importance de la LEO et plus généralement des franchissements de la Durance. La mention « suppression de la LEO » est jugée inexacte, seul un transfert des budgets ayant été acté. La question des franchissements de la Durance est jugée fondamentale, pour tous les modes
- doutes sur le projet de nouvel échangeur de Cabannes. Le requérant émet des doutes sur l'opportunité d'un tel échangeur, trop proche selon lui de l'échangeur Avignon-sud

M. SIMON joint à ses observations deux courriers adressés respectivement au Préfet des Bouches-du-Rhône et au Préfet de Vaucluse, reprenant ses arguments.

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Les observations émises par M. SIMON vont, globalement, dans le sens de la stratégie portée par Terre de Provence. Il est toutefois curieux que, en qualité d'Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, il remette en cause le périmètre du PDM qui est celui que le Code des Transports impose à une Autorité Organisatrice de la Mobilité, et qu'il semble souhaiter restreindre les actions du PDM au strict domaine de compétence de Terre de Provence, ce qui n'est évidemment pas ce que recommande le Code des Transports ; une lecture plus attentive de la « note de précisions » l'aurait éclairé sur ces points.*

#### 5. Observations de M. Guy SIMON ( registre Barbentane – 01/12/2025)

M. SIMON (cf. contribution précédente) vient à Barbentane évoquer d'autres sujets ; mais, contrairement à sa contribution précédente, il souligne cette fois « l'excellente idée » que représente l'élaboration du Plan de Mobilité, tout en regrettant que les questions de sécurité routière n'aient pas suffisamment été abordées. Les points supplémentaires soulevés dans cette contribution sont les suivants :

- amélioration urgente des réseaux de transport collectif vers Avignon et ses principaux pôles générateurs de déplacements (Avignon-TGV et hôpital)
- le trafic des poids lourds est abordé, sans réelle requête ni contribution
- le réseau cyclable doit privilégier les pistes cyclables et non les bandes latérales
- les trottoirs doivent être réservés aux piétons (pas de cyclistes) et débarrassés du mobilier urbain gênant

##### **Commentaire apporté par le Commissaire Enquêteur**

*Le commentaire précédent s'applique évidemment à cette seconde contribution, finalement très voisine de la contribution déposée à Rognonas.*